

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1991 - 29 septembre 2006 - prix : 1 €

**Travailleurs,
nous
sommes
tous des
immigrés !**

p 3, 4, 10 et 11

Écoles

p 5

Le public ne
doit pas payer
pour le privé !

Amiante

p 9

S'en prendre
aux patrons
empoisonneurs

Suez-GDF

Les intérêts
privés en
marche

p 13

Officines privées de placement

**Pour profiter du chômage
pas pour le résoudre**

p 6

M 06189 - 1991 - F - 1,00 €



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Sarkozy et les statistiques de la délinquance
■ Jospin et l'immigration
- p 5 ■ L'école publique ne doit pas payer pour le privé
■ Amiante et les patrons empoisonneurs
- p 6 ■ Officines privées de placement
- p 7 ■ Attaques contre l'emploi et les retraites
■ Baisse des cotisations patronales
- p 10 ■ Sans-logis de Cachan
■ Traque de sans-papiers à Aubervilliers
- p 11 ■ Immigration et regroupement familial
■ Une famille arménienne menacée d'expulsion

■ Péages : de l'or en béton
- p 16 ■ Sarkozy et Royal au Sénégal
■ Pension des anciens combattants étrangers

Tribune

- p 6 ■ Amiante : continuer le combat
- Dans le monde**
- p 8 ■ Suisse : restrictions à l'immigration... des plus pauvres
■ Manifestation pour les salaires

■ Pays-Bas : l'incurie criminelle des autorités
- p 9 ■ Après le sommet de Compiègne : Poutine et les outils de la diplomatie russe
■ Chirac et le nucléaire iranien
- p 16 ■ Kofi Annan à l'ONU
- Dans les entreprises**
- p 12 ■ Sapeurs-pompiers en colère
■ Peugeot-Citroën licencié !

■ Palace Parfums, Système U à Trélazé
- p 13 ■ Privatisation de Gaz de France et fusion avec Suez
■ Tarifs réglementés d'EDF

■ Les retraites à la RATP
- p 14 ■ STMicroelectronics
■ Centre de chèques postaux - Marseille

■ La Poste - Cherbourg (Manche)
- p 15 ■ Total petrochemicals - Carling (Moselle)
■ Groupe Safran

■ Renault - Le Mans

118... Il n'y a plus d'opérateur

Moins d'un an après leur mise en service, les « 118 » battent de l'aile. Sur les cinquante-sept numéros qui s'étaient mis sur les rangs pour remplacer le 12, l'ancien service de renseignements téléphoniques, seuls une quinzaine continuent d'exister et, parmi eux, quatre ou cinq surnagent... pour l'instant.

La suppression du monopole que détenait France Télécom avec le 12 et l'ouverture à la concurrence devaient, paraît-il, apporter des avantages aux consommateurs en leur offrant plus de choix et en fai-

sant baisser les tarifs. La réalité s'est révélée bien différente.

Il faut croire que ces avantages n'ont pas été évidents pour les 30 à 40 % de consommateurs qui, rebutés par la déférente de numéros et la complexité des tarifs (souvent bien plus chers que les 90 centimes de l'ancien 12), se sont détournés des renseignements téléphoniques.

Quant à la concurrence, elle était déjà réduite au départ puisque quelques gros opérateurs, comme France Télécom (118 710, 11, 12...), Telegate France (118 000) ou Le Numéro

(118 218), avaient d'emblée doublé leurs concurrents. La conséquence logique a été que, dans un marché limité, les plus petits opérateurs qui n'avaient pas les millions d'euros à investir en publicité pour faire connaître leurs numéros se sont cassés les dents. En définitive, les principaux gagnants de cette opération ont été les agences de publicité, qui se sont partagé 130 millions d'euros.

Toute cette gabegie serait risible si elle n'avait pour conséquence que les pertes financières de quelques rapaces alléchés par l'odeur d'un gain facile.

Mais les salariés de ces entreprises sont les premiers à payer les pots cassés. Même ceux des grands opérateurs comme France Télécom n'ont pas été protégés. A fortiori ceux des plus petits opérateurs. En novembre 2005, France Télécom employait 2 600 salariés pour répondre au 12 ; il n'en a plus que 1 460 aujourd'hui, selon la CGT, et il prévoit de descendre à 750 d'ici six mois.

Un exemple de ce que les chantres de la société capitaliste appellent « les bienfaits de la concurrence ».

Marianne LAMIRAL

FÊTES RÉGIONALES DE LUTTE OUVRIÈRE

Pour tous les meetings d'Arlette Laguiller tenus au cours de nos fêtes, l'entrée sera libre à l'heure de l'allocution

Rennes
Samedi 30 septembre
de 15 heures à minuit
Centre social Carrefour 18
7, rue d'Espagne, métro
Henri-Fréville
Meeting avec Arlette Laguiller
à 18 h 30

Lille
Samedi 7 octobre
de 15 heures à minuit
à Villeneuve-d'Ascq
(Espace Concorde, quartier
Cousinerie)
Meeting avec Arlette Laguiller
à 19 heures

Orléans
Samedi 7 octobre
à 15 heures
Salle des fêtes de Saran

Samedi 14 octobre
à partir de 16 h 30
Salle Pierre Guédou

Mulhouse
Dimanche 15 octobre
à partir de 12 heures
Salle Sainte-Geneviève
17, rue du Printemps

Dijon
Samedi 21 octobre
Espace municipal
Jean-Bouhey - Longvic
Meeting avec Arlette Laguiller

Tours
Dimanche 22 octobre
de 11 h 30 à 21 heures
Château de Cangé
à Saint-Avertin

Grenoble
Dimanche 22 octobre
de 11 h 30 à 19 heures
Le Prisme à Seyssins
Terminus tram ligne C

Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller. Les chèques doivent être envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18.

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'Etat de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Editions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Travailleurs, nous sommes tous des immigrés !



Des centaines d'immigrés, hommes, femmes et enfants, sont entassés dans un gymnase de Cachan, en banlieue parisienne, depuis un mois, depuis leur expulsion musclée d'un foyer d'étudiants où ils avaient trouvé refuge pendant trois ans.

Les interventions policières comme les confrontations politiques qui se déroulent à ce propos ont fait, de ce qui se passe à Cachan, le symbole de la situation des travailleurs immigrés.

À qui fera-t-on croire qu'un pays riche comme la France est incapable d'assurer un logement aux quelques centaines de personnes entassées dans des conditions infectes, qu'elles aient un titre de séjour ou pas ? D'autant que le maire d'une commune proche propose un bâtiment désaffecté appartenant à l'État, qui pourrait les accueillir. Mais le préfet, couvert par le ministre de l'Intérieur, Sarkozy, refuse cette solution.

Car multiplier les provocations policières autour du gymnase, les arrestations spectaculaires de sans-papiers suivies d'expulsions, donne à Sarkozy l'occasion de parader à la télévision et d'afficher sa fermeté sur l'immigration. C'est à l'électorat de Le Pen que Sarkozy s'adresse : « Voyez donc, j'ai le même programme que Le Pen mais moi, je l'applique déjà comme ministre et, contrairement à lui, j'ai une chance d'être élu président de la République ».

Cette démagogie électorale, Sarkozy la mène avec la peau des autres, en premier lieu ceux qui ont été arrêtés et expulsés alors qu'ils ont ici leur famille et leurs enfants. Mais la campagne contre l'« *immigration illégale* » rend plus dure la vie de tous les travailleurs immigrés avec la multiplication des contrôles au faciès, les vexations policières et patronales.

Sachant que les chaînes de production et le bâtiment ne peuvent pas se passer de travailleurs immigrés, Sarkozy parle d'« *immigration choisie* ». Choisie évidemment par le gouvernement français, en fonc-

tion des besoins du grand patronat ! L'expression avait suscité la réaction de dirigeants africains, dont celui du Sénégal qui rejetait l'idée que son pays soit considéré comme un vivier où l'on sélectionne en fonction des seuls besoins de l'économie française, au risque de priver le pays d'origine d'hommes et de compétences.

Et voici Sarkozy qui revient du Sénégal avec un accord parlant d'« *immigration concertée* ». En clair, en contrepartie de quelques crédits, l'État du Sénégal apportera sa collaboration pour empêcher ses citoyens de fuir la misère.

Mais si les dirigeants africains peuvent se contenter d'un changement de mots, « *concertation* » à la place d'« *immigration choisie* », ce n'est pas le cas de ceux qui sont poussés vers l'émigration. Ce n'est pas par plaisir ni par pur goût de l'aventure qu'un nombre croissant de jeunes du Sénégal ou d'ailleurs choisissent de quitter leur pays pour aller en Europe au risque de leur vie. Ils sont chassés par la misère et par l'espoir de trouver un travail et une vie meilleure.

Et promettre le « *codéveloppement* » comme alternative à l'émigration est une sinistre plaisanterie.

Les institutions officielles elles-mêmes reconnaissent que le flux d'argent allant vers l'Afrique est très inférieur à l'argent qui en revient, c'est-à-dire les profits, les intérêts, les remboursements qui vont des pays pauvres vers les pays riches. Non seulement il n'y a pas de codéveloppement, mais l'Europe continue à vider l'Afrique de sa substance.

Alors, les dirigeants peuvent élever des barbelés autour de l'Europe, l'immigration continuera. Et notre intérêt à nous, travailleurs de France, n'est certainement pas de prétendre que les travailleurs immigrés sont responsables du chômage, mais de les accueillir en frères et d'en être solidaires lorsqu'ils revendiquent le droit à une vie normale, sans exactions policières, sans menace d'expulsion.

Arlette LAGUILLER



MEETING
avec
**Arlette
LAGUILLER**
à Paris

Vendredi 13 octobre
à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris (5^e)
Métro : Maubert-Mutualité

Entrée libre

• Violence et délinquance

Sarkozy se veut rigoureux... sauf avec les statistiques

Pour orchestrer sa campagne, Sarkozy avait commandé une note à chacun des préfets des vingt-huit départements où les statistiques de violence contre les personnes avaient connu une hausse supérieure à 10 %.

Hasard ? Les états d'âme du préfet de Seine-Saint-Denis, complétant la note exigée, y mettaient en cause le laxisme des magistrats du tribunal de Bobigny. Ils ont été transmis « par erreur » à un journaliste ! Et le document divulgué a permis d'alimenter la campagne de rentrée de Sarkozy sur un thème qui lui est classique, celui de la démission des juges devant leurs responsabilités.

Cela sonne bien aux oreilles d'une fraction de l'opinion pour qui la répression à tous crins serait la solution miracle face à la violence et la délinquance. La polémique qui s'est développée à partir de là entre Sarkozy et la magistrature, qui s'est sentie obligée de relever l'outrage fait à la corporation, est marquée d'arrière-pensées politiques. Mais elle contribue à renforcer l'image d'un ministre de l'Intérieur, justicier, même face à la Justice.

Pourtant, les statistiques qui ont servi à Sarkozy ne disent pas exactement ce qu'il veut leur faire dire. Elles mettent, certes, en évidence un accroissement de la violence sur les personnes. Mais quand les préfets ou leurs adjoints des vingt-huit départements concernés évoquent l'augmentation de la violence, ils notent une « baisse forte » sur la voie publique et une augmentation à l'intérieur des familles. Ils

évoquent aussi le rôle grandissant de l'alcool. La préfète de l'Aisne note, par exemple, que « les événements festifs de ces dernières semaines écoulées – Coupe du monde, Tour de France, fête nationale – démontrent une nouvelle fois le rôle de l'alcool en matière de délinquance et de violences gratuites contre les personnes ». L'augmentation de la violence qu'indiquent ces statistiques ne signifie donc pas l'augmentation de ce que l'opinion entend en général par délinquance. Mais l'amalgame est vite fait, et Sarkozy ne s'en prive pas. Il ne fait pas dans le détail. Au contraire, il dramatise, grossit le trait et martèle sur la « violence » en général, la « sécurité », la « démission » des uns et des autres.

S'il s'appuie avec complaisance sur des récriminations du préfet de Seine-Saint-Denis à l'encontre du tribunal de Bobigny, il insiste moins sur d'autres passages du même rapport, comme par exemple celui dans lequel le préfet déclare qu'« il me paraît fondamental de maintenir, voire de renforcer les mesures gouvernementales en matière d'urbanisme, d'emploi et d'éducation. L'accroissement de la pauvreté se poursuit dans les cités, avec une concentration de chômage pour les plus jeunes (la Seine-Saint-Denis représente 35 % de la pauvreté d'Ile-de-France)... »

Mais ce genre de préoccupation est bien le cadet des soucis de Sarkozy. Pour lui, le thème de l'insécurité est un placement dont il attend un retour sur le plan électoral.

Michel ROCCO

• Jospin et l'immigration

De 1997... à aujourd'hui, il n'a pas changé

Dans une interview qu'il avait accordée au journal *Aujourd'hui*, Jospin affirme que « la régularisation de tous les immigrés sans papiers n'a jamais été la politique des socialistes ».

Ainsi, lorsque Jospin est devenu Premier ministre en 1997, il y aurait eu, selon lui, 80 000 régularisations pour 170 000 demandes. Jospin ne dit pas ce qu'il est advenu des 90 000 déboutés mais précise avec fierté qu'il n'a pas procédé à des centaines de milliers de régularisations comme cela s'est fait par exemple en Allemagne, en Italie et en Espagne.

Si, comme tous les ténors du PS, il critique la brutalité

Aussi lors de la campagne électorale qui suivit la dissolution de l'Assemblée, Jospin, alors leader du PS, avait promis l'abrogation des lois Pasqua-Debré.

La gauche ayant gagné les élections, Jospin se trouva Premier ministre et nomma Chevènement ministre de l'Intérieur. La musique changea alors quelque peu.

Il y eut d'abord un circulaire expliquant aux préfets comment ils devaient appliquer les lois Pasqua-Debré, en attendant qu'elles soient modifiées. Chevènement, loin de demander aux préfets d'être souples, expliquait à la presse : « Les tenants des

que cela aurait aidé les parents à la demander à leur tour. Il faut se souvenir de cela lorsqu'on entend aujourd'hui un dirigeant du PS protester contre les expulsions d'enfants scolarisés. Car si le PS avait tenu sa promesse lorsqu'il arriva au gouvernement en 1997, une bonne partie de ces enfants seraient aujourd'hui français et donc hors de danger !

Devant le reniement que représentait la loi Chevènement, une partie des députés socialistes et Verts ainsi que ceux du PCF avaient protesté mollement. Les députés du PS réussirent à « obtenir » que les enfants nés en France de



Manifestation à Paris, le 18 mars 2000.

spectaculaire de la politique de Sarkozy, Jospin ne fait que proposer au fond la même chose : l'examen des demandes de régularisation au cas par cas et selon des critères très restrictifs.

Pourtant lorsqu'au début de 1997 le gouvernement de droite avait voulu aggraver encore les lois anti-immigrés, le PS avait crié aux « lois scélérates » et l'on avait vu certains de ses dirigeants dans les manifestations de protestations contre les lois Pasqua-Debré. Lois qui transformaient en travailleurs clandestins des gens qui vivaient et travaillaient dans le pays depuis des années. Elles interdisaient, sous peine de poursuites, d'aider les personnes en situation irrégulière et obligeaient même à les dénoncer.

papiers pour tous auraient tôt fait de ruiner les acquis sociaux de notre pays tout en poussant la population vers l'extrême droite. »

Puis, à l'automne 1997, le gouvernement annonça qu'il ne s'agissait plus d'abroger les lois Pasqua-Debré mais seulement de les « toiletter » et de les « peigner ». Le toilettage en question, s'il abrogeait certaines infamies, ne changeait rien sur le fond et aggravait même certains aspects de la loi. Ainsi, dans le but avoué de faciliter les expulsions, la durée de la rétention administrative passait de 10 à 12 jours.

Quant à donner automatiquement la nationalité française aux enfants nés en France, comme ce fut le cas à toute une époque, il n'en était plus question sous prétexte

parents étrangers puissent devenir français à partir de 13 ans (sous condition) au lieu de 18 ans. Après quoi, la conscience tranquille et ayant cinq ans de législature devant eux jusqu'à 2002, ils avaient voté la loi Chevènement. Le PCF, qui avait quatre ministres, se lava les mains de cette affaire en s'abstenant.

Aussi, lorsque Jospin affirme aujourd'hui que sa politique n'a jamais été de régulariser les travailleurs sans papiers, on peut le croire. Il en avait simplement vaguement parlé dans son programme électoral et, depuis le temps, tout le monde devrait quand même savoir que cela n'a aucune valeur d'engagement.

Paul GALOIS

• Écoles

Le public ne doit pas payer pour le privé

De nombreux maires, en particulier des communes rurales, s'insurgent à juste titre contre le financement des écoles privées qui leur est imposé.

En effet, une loi votée en août 2004 oblige les maires à participer aux frais de scolarité des enfants inscrits dans une école privée sous contrat, non seulement sur leur commune mais aussi hors de cette commune. Une circulaire de décembre 2005 rend cette disposition applicable dès cette rentrée. Cela signifie une dépense de 400 à 1 500 euros par an et par enfant.

Le maire de Soultré, commune proche du Mans de 580 habitants, s'est ainsi vu réclamer pour 16 enfants qui y étaient scolarisés, 11 000 euros par l'école privée d'une autre commune. Cela représente le

tiers de son budget scolaire alors que Soultré dispose de capacités d'accueil suffisantes pour scolariser ces enfants. Du coup, le maire craint de devoir fermer l'accueil périscolaire dans les écoles publiques de sa commune, ce qui obligerait les parents à récupérer leurs enfants dès 16 heures 30 au lieu de 19 heures. À l'inverse, l'école privée va encaisser par ce biais, sur le budget des communes et aux dépens des écoles publiques, quelque 40 000 euros.

Cet exemple illustre la façon dont l'enseignement privé peut prospérer aux dépens des fonds publics. Car le budget des petites communes n'étant pas extensible, les sommes qu'on leur extorque manquent pour financer les écoles publiques qui s'effor-

cent de survivre. Pire, une telle situation peut faire bouler de neige puisque les conditions d'accueil dans les écoles publiques se dégradent, les parents sont incités à inscrire leurs enfants à l'école privée, plus prospère, donc plus accueillante.

De nombreux maires, dont le président de l'Association des communes rurales, refusent de payer le moindre euro à l'école privée, quitte à aller en justice. De nombreux élus réclament par ailleurs l'abrogation de la loi en question. Enfin, des associations de parents d'élèves de l'école publique et des syndicats d'enseignants se mobilisent contre cette nouvelle offrande à l'enseignement privé. Ils ont bien raison !

Christian BERNAC

• Un rapport propose d'augmenter les subventions

L'argent public transformé en deniers du culte

Prenant prétexte du centenaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État, Nicolas Sarkozy avait mis en place en 2005 une commission qui devait réfléchir aux « relations des cultes avec les pouvoirs publics ».

Elle propose dans son rapport un financement accru des cultes par l'État, un des chevaux de bataille de Sarkozy. Certes, ce n'est qu'un rapport mais il va dans le sens souhaité par le ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire vers la prise en charge du financement des cultes par les fonds publics, comme par exemple la construction des édifices religieux.

Les pouvoirs publics n'ont actuellement pas le droit de financer la construction de nouveaux lieux de cultes. Mais de multiples accommodements avec cette règle ont déjà été trouvés. Ainsi les communes peuvent mettre à la disposition des confessions un terrain à bâtir dont elles disposeront pendant une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans moyennant un loyer symbolique. C'est ce que l'on appelle

un « bail emphytéotique administratif », qui n'est qu'une subvention déguisée. Un quart des églises construites après 1905 l'ont été dans ce cadre. Les communes et les départements peuvent également se porter caution des dépenses liées à la construction de nouveaux édifices religieux dans les agglomérations en développement. Ils participent à la réparation des églises. Les auteurs du rapport s'appuyant sur cette situation notent que « des aménagements avec la règle de non-subventionnement ont été trouvés. Ainsi, par des biais divers, églises, synagogues et mosquées ont été financées par les pouvoirs publics ». Et puisque la loi est déjà bafouée, le professeur de droit qui préside la commission propose carrément de l'abolir et « d'autoriser formellement l'aide directe à la construction de lieux de culte ». Et même d'étendre les aménagements qui permettent de tourner cette loi.

Ainsi, les religieux s'étant plaints qu'après 99 ans de loyer symbolique les commu-

nes voulaient parfois récupérer leur terrain, la commission propose de créer un nouveau type de bail à l'issue duquel les autorités religieuses deviendraient propriétaires. La possibilité pour les communes et les départements de se porter caution pour la construction d'édifices religieux devrait être étendue à tout le territoire, le champ des réparations qu'elles peuvent prendre en charge élargi, etc.

Sarkozy ne verrait pas d'inconvénients à puiser dans les finances publiques pour s'assurer l'appui des différentes hiérarchies religieuses. Ce rapport est fait pour l'y aider. L'argent manque pour construire et entretenir des écoles, des crèches ou des bibliothèques en nombre suffisant qui relèvent, et c'est normal, du service public, pour la simple raison qu'ils sont au service de tous. Et si la liberté de conscience, y compris religieuse, doit être laissée à tous, c'est aux adeptes de chaque religion de financer l'exercice de leur culte, et non aux finances publiques.

Daniel MESCLA



• Amiante

S'en prendre aux patrons empoisonneurs

L'Association nationale des victimes de l'amiante, l'Andeva, a décidé de maintenir la mobilisation des salariés victimes d'empoisonnement par l'inhalation de l'amiante suite aux négligences criminelles des patrons, en appelant à une manifestation nationale à Paris samedi 30 septembre.

Trois mille personnes continuent à mourir chaque année en France, tuées par l'amiante. Il pourrait y avoir au total 100 000 décès. L'an dernier, le scandale avait rebondi avec le rejet des plaintes des veuves de Dunkerque, dont les maris étaient morts, victimes de l'amiante. La cour d'appel de Douai avait prononcé l'irrecevabilité des plaintes contre les patrons empoisonneurs en s'appuyant sur une loi, votée sous le gouvernement Jospin, qui déclarait les patrons responsables mais pas coupables des risques qu'ils avaient fait courir à leurs ouvriers. En septembre 2005, des milliers de travailleurs avaient manifesté à Paris, à l'appel de l'Andeva, pour demander la révision de cette loi et la poursuite au pénal des patrons empoisonneurs.

Depuis, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi des veuves de Dunkerque pour des raisons de forme, en tenant à s'excuser de cette décision et en déclarant que seul le gouvernement, par

l'intermédiaire du parquet, pouvait contester la décision de la cour d'appel de Douai. Finalement, le gouvernement a mis sur pied à Paris un pôle judiciaire national spécialisé. C'est ce dernier qui vient d'inculper, alors que les dossiers dormaient depuis des années à Caen, plusieurs des anciens dirigeants de l'usine de Condé-sur-Noireau, dont la région a été appelée « la Vallée de la mort » par suite des décès massifs entraînés par l'utilisation industrielle de l'amiante.

Par ailleurs, pour la première fois, les ex-dirigeants d'une usine Alstom dans le Nord ont été condamnés à indemniser tous les salariés plaignants, pour leur avoir fait prendre des risques en continuant à utiliser l'amiante malgré son interdiction depuis 1997.

Mais à l'opposé, les patrons, le gouvernement et certaines hautes autorités judiciaires déclarent que les indemnités, pourtant très modestes, accordées aux victimes par le fonds spécial mis sur pied, ou celles décidées par les tribunaux, sont trop élevées. Par ailleurs les travailleurs constatent des obstacles mis à la reconnaissance de leur contamination par l'amiante. Enfin, malgré les promesses, la loi qui absout les patrons coupables n'a toujours pas été révisée.

La mobilisation ne doit pas faiblir.

Paul Sorel

Lutte Ouvrière appelle à se joindre à la manifestation nationale des victimes de l'amiante Samedi 30 septembre à 14 heures à Paris au pied de la tour Montparnasse (métro Montparnasse)

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Amiante : continuer le combat

Il aura fallu 10 ans pour que trois ex-directeurs de l'usine Ferodo-Valeo de Condé-sur-Noireau (Calvados), soient mis en examen devant un tribunal au pénal, fin septembre, pour homicides et blessures involontaires, non assistance à personnes en péril – pour avoir exposé les salariés en connaissance de cause aux fibres d'amiante entre 1980 et 1992. C'est pourtant dans cette « vallée de la mort » que déjà en 1906, il y a un siècle, un inspecteur du travail, Denis Auribault, avait rédigé une « note » sur « l'inobservation totale de l'hygiène » qui avait occasionné une cinquantaine de morts dans cette usine de filature et de tissage d'amiante ouverte en 1890.

Près de 100 ans pour obtenir l'interdiction...

Depuis un siècle qu'on sait que l'amiante est nocive et sclérose les poumons ; depuis quelques décennies qu'on la sait cancérigène, responsable de mésothélioms, tout a été mis en œuvre par les employeurs et les pouvoirs publics pour ignorer, nier et continuer à mettre en péril des vies.

Pas faute de combats des travailleurs contre ce poison : dès 1921, une plainte était déposée devant le Bureau International du Travail (BIT) nouvellement créé à Genève. Dénonçant la maladie pulmonaire des mineurs d'amiante. Dès 1918 aux États-Unis, des médecins baptisent « asbestose » cette maladie, et elle est jugée redoutable puisque des Compagnies d'assurance refusent de couvrir le risque ! Une grève en 1949, affecte pendant cinq mois deux grandes villes minières du Canada, premier producteur d'amiante, et en 1975 à nouveau. En France, 3 semaines de grève à Ferodo à Condé-sur-Noireau en 1956. Et bien d'autres combats.

Ce n'est pourtant qu'après la seconde guerre mondiale que l'asbestose est reconnue maladie professionnelle en France. Mais on ne cesse pourtant d'utiliser le minerai miracle, résistant, isolant, ininflammable ! Il y en a partout, dans les bâtiments, les locomotives, les automobiles, les grilles pain et même la neige artificielle des studios de cinéma ! Dans les années 1970, un « Comité permanent amiante » (CPA) est créé, regroupant des représentants des pouvoirs publics, du patronat, du monde scientifique et de confédérations syndicales. Mais pour minimiser le risque, s'en tenir à des « valeurs limites d'exposition » à la fibre. En aucun cas l'interdire. Le Comité milite même en 1991 auprès des autorités européennes contre l'interdiction de l'amiante. Pour le patronat, il y a la défense des sacro-saints profits ! Pour certains appareils syndicaux, il y a la défense de l'industrie française, voire de l'emploi ! Pour les travailleurs et de nombreux militants syndicaux du rang, il y a la difficulté

de lutter, devant tant d'obstacles, et le chantage implicite : la maladie ou le licenciement !

Toujours en lutte pour la condamnation et l'indemnisation

Les premiers combats ont porté sur la reconnaissance, devant le tribunal des affaires sociales de la sécurité sociale, de la faute inexcusable des employeurs. Face à ces procès de plus en plus souvent gagnés par les victimes, les pouvoirs publics ont créé le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA)... mais les sommes accordées par le FIVA ne sont qu'environ la moitié de ce que donnent en moyenne les tribunaux pour des situations analogues. Le barème a d'ailleurs été adopté grâce à une manœuvre du gouvernement qui avait nommé au Conseil d'Administration du FIVA, pour y détenir la majorité, deux membres supplémentaires du Medef et de la CGPME.

À l'initiative essentiellement de l'Andeva (Association nationale des victimes de l'amiante), les victimes tentent aujourd'hui de faire reconnaître la faute au pénal : 23 procédures ont déjà été déposées, contre des entreprises ayant exposé à l'amiante. Alstom à Lille vient d'être condamnée à indemniser elle-même : 75 000 euros d'amende et 10 000 euros à chacun des 150 salariés. ADP, Sollac, Eternit, les deux universités du campus parisien de Jussieu sont actuellement poursuivies.

Mais pour leurs crimes, les patrons bénéficient d'une protection supplémentaire. Une loi Fauchon, du nom du sénateur qui l'a déposée et fait adopter à l'unanimité par le parlement en juillet 2000 (sous prétexte de protéger les maires de la correctionnelle en cas d'accident dans leur commune), rend plus difficiles les condamnations pour homicide volontaire. Il faut prouver la volonté délibérée de nuire. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les condamnations de chefs d'entreprise après un accident mortel du travail ont diminué de 33 %, et certaines plaintes pour homicide déposées par les victimes de l'amiante rejetées.

Arrêter le massacre

Trois mille morts par an, 100 000 morts annoncés dans les prochaines années, voilà le sinistre bilan d'une des nombreuses forfaitures commises au nom du profit. Mais grâce au combat acharné des victimes et de leurs familles, soutenues par des associations et des militants syndicaux, la catastrophe ne passe pas à la trappe. Une manifestation vient appuyer cette lutte, le samedi 30 septembre à Paris. Rendez-vous à 14 heures à Montparnasse.

Laurence VINON

Convergences Révolutionnaires n° 47 (septembre-octobre 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : La Russie de Poutine : le prix de la restauration capitaliste

Articles : Sarkozy contre les immigrés : une campagne électorale sur le dos de ceux qui n'ont pas le droit de vote – Allemagne : ni espoir ni illusion du côté des urnes ; qu'est-ce que donc que le Linkspartei ? – Belgique : grandes manœuvres électorales autour de l'extrême droite – Du côté des entreprises : Axa : quand les assureurs font de l'humanitaire ; Altis (IBM) : horaires démentés contre suppression d'emplois.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Officines privées de placement

Pour profiter du chômage, pas pour le résoudre

Vendredi 8 septembre, les représentants du patronat et des centrales syndicales, qui siègent ensemble à l'Unedic, l'organisme qui centralise toutes les Assedic du pays, se sont réunis pour attribuer à des organismes privés la responsabilité du placement des demandeurs d'emploi, jusqu'à 100 000 sur deux ans. Ces officines, dont certaines existent déjà, remplaceraient, contre paiement, l'ANPE, qui est, elle, une entreprise publique.

Les entreprises sélectionnées qui participeront à cette opération qui vise à faire croire que, pour combattre le chômage, il suffirait de savoir reclasser les chômeurs, se partageront un gâteau de 168 millions d'euros sur deux ans, pris sur les cotisations des salariés.

L'opération, qui devrait débiter au 1^{er} novembre, est taillée sur mesure pour les entreprises qui vont récolter le marché. On leur confie le reclassement de nouveaux chômeurs indemnisés, inscrits depuis moins de deux mois à l'ANPE, volontaires pour être reclassés, qu'elles auront la tâche d'accompagner pendant six mois maximum. Or, plus de la moitié de cette catégorie de demandeurs d'emplois se reclassent habituellement par leurs propres moyens pendant cette période. De plus, chaque agent de l'entreprise privée de reclassement aura 40 chômeurs à prendre en charge contre 130 pour les agents de l'ANPE. En clair ces entreprises seront payées pour ce qui, en temps normal, se fait sans l'aide de personne.

Mais le problème du chômage n'est pas de discuter du prétendu « professionnalisme » respectif de l'ANPE et des entreprises privées de placement. S'il y a aujourd'hui des millions de chômeurs, c'est à cause des centaines de milliers d'emplois supprimés chaque année dans l'industrie, les services, le commerce ou les services publics, par le patronat et les gouvernements. Car même quand on réduit les effectifs « en douceur », c'est-à-dire sans licenciement « sec », ce sont les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et les autres travailleurs qui se voient privés d'emploi et se retrouvent au chômage.

Il y a 2,2 millions de chômeurs officiellement recensés, mais plus de quatre millions dans la réalité. On s'achemine vers le chiffre d'un million et demi de chômeurs qui, ayant épuisé leur droit à l'indemnisation, même minime, vont basculer dans le RMI. Des centaines de milliers d'autres, parce que vivant en couple par exemple, n'auront même pas droit au RMI et ne seront même plus recensés.

Pour donner du travail à ceux qui n'en ont pas, il faudrait commencer par interdire aux entreprises les plus riches et à toutes les filiales qu'elles contrôlent, de

licencier en masse et de supprimer des emplois, simplement pour augmenter les dividendes versés à leurs actionnaires.

Et puis trouver et donner du travail, l'État le pourrait, s'il embauchait en masse, directement, tous les salariés nécessaires pour fournir les effectifs qui manquent dans l'éducation, la santé, ou encore pour réaliser la construction des millions de logements bon marché et de bonne qualité qui manquent dans tout le pays.

Face à cela, les entreprises privées de placement ont un fort goût de sérieux retour en arrière et de marchandage de main-d'œuvre. Rappelons que dès la fin du 19^e siècle la classe ouvrière s'est battue pour faire interdire les officines privées qui monopolisaient le placement des travailleurs à la recherche d'un emploi, en les rançonnant. Les travailleurs ne demandaient pas à l'État, mais aux syndicats d'accomplir cette tâche. C'est même pour cela que furent mises sur pied les premières Bourses du travail.

Le prétendu « modernisme » du placement privé consiste donc à exhumer les pires pratiques rétrogrades.

Paul SOREL

Le patronat n'en a jamais assez

La présidente du Medef, Laurence Parisot, veut discuter avec les syndicats de « la nécessaire évolution du contrat de travail ». Il est trop rigide, prétend-elle, quand « une entreprise est amenée à se séparer de quelqu'un ».

Le CNE et des tas de contrats permettent déjà aux patrons de licencier facilement. Mais ceux-ci veulent avoir les mains toujours plus libres pour licencier.

À lire :

Édité par Lutte Ouvrière
Prix : 6 €

Vous pouvez vous le procurer auprès de nos militants ou en écrivant à :

Lutte Ouvrière BP 233 – 75865 Paris Cedex 18

Joindre un chèque de 7 euros (frais d'envoi inclus) à l'ordre de Lutte Ouvrière

1936
LE SURSAUT
DU
MONDE
OUVRIER

• Nouveaux contrats d'aide à l'emploi

Ils aident surtout les patrons

Selon une étude du ministère de l'Emploi publiée samedi 16 septembre, plus de 400 000 personnes en 2005 étaient embauchées en contrats aidés, incluant les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'avenir (CA), les contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou les contrats initiative emploi (CIE) nouvelle formule, prévus dans le « Plan de cohésion sociale ». Mais Borloo a beau vanter les « bienfaits » pour l'emploi de sa loi du 18 janvier 2005, il n'a fait que remplacer des contrats précaires par d'autres encore plus précaires, et en nombre bien inférieur à ce qu'il avait promis.

L'étude ministérielle souligne que la durée moyenne à la signature d'un contrat (hors renouvellement) est de 9,6 mois en CAE et de 15,6 mois en contrat d'avenir, alors que pour ce dernier en particulier, la durée était prévue initialement à 24 mois. La durée moyenne prévue à la signature d'un « contrat initiative emploi » nouvelle formule (qui concerne le privé) est, elle, de 18 mois en moyenne, ce qui est très largement inférieur à celle observée pour l'ancien dispositif CIE qui était de 33,9 mois en 2004. Et c'est sans



Borloo, toujours très satisfait, quitte une conférence de presse après avoir signé les premiers "contrats d'avenir".

compter tous les contrats qui sont interrompus avant.

Quant à la paie, étant donné qu'elle est calculée sur la base du smic horaire, et que la durée du travail est de 20 heures ou de 26 heures maximum par semaine, elle varie entre 600 et 800 euros brut, sûrement pas de quoi pouvoir vivre correctement.

Mais même pour créer de

tels emplois précaires, il n'est évidemment pas question de demander quoi que ce soit aux patrons. Pour les CAE et les CA, ce sont les collectivités locales ou les associations qui sont censées embaucher. Les cotisations et les contributions patronales de Sécurité sociale étant exonérées, totalement pour les contrats d'avenir, dans la limite du smic pour les CAE, cette initiative risque fort de creuser encore le déficit de la Sécurité sociale. Au moment où la loi a été discutée, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse avait d'ailleurs protesté en demandant à l'État de compenser intégralement les exonérations de charges sociales.

Pour les contrats « aidés » dans le privé, l'État met en plus la main à la poche. Ainsi pour

les contrats initiative emploi, l'aide mensuelle de l'État peut aller jusqu'à 47 % du smic et cela peut se cumuler avec d'autres dispositifs d'allègement ou d'exonération de cotisations patronales de Sécurité sociale. Pour les contrats d'insertion (CI-RMA), l'aide de l'État est égale au montant du RMI garanti à une personne isolée, et dans ce cas également, cet avantage peut se cumuler avec tous les autres allègements ou exonérations de cotisations sociales.

L'étude du ministère de l'Emploi montre finalement ce dont beaucoup de travailleurs se doutaient. Les contrats aidés de Borloo aident surtout... les patrons.

Aline RETESSE

• Baisse de cotisations patronales

Aide à la suppression d'emplois

Les patrons qui licencient sont dispensés de payer des cotisations sociales sur les indemnités de licenciement, ainsi que sur les « frais » occasionnés par l'obligation de former des cellules de reclassements.

Ils vont maintenant bénéficier d'une nouvelle exonération et de ce fait ne plus payer de cotisations sociales sur la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC), c'est-à-dire sur les dépenses qu'ils feraient pour inciter leurs

employés à partir sans même avoir à programmer un plan de licenciements.

Les aides, subventions, exonérations, etc. sont tellement nombreuses et variées que les patrons ont besoin des conseils de spécialistes pour savoir auxquelles ils peuvent prétendre. A-t-on au moins pensé à les dispenser de payer des cotisations sociales sur les salaires de ces précieux conseillers ?

Paul GALOIS

Attaques contre les retraites. Rectificatifs et précisions

Dans nos deux derniers numéros, nous avons protesté contre les attaques de Fillon et de Sarkozy qui veulent s'en prendre aux retraites des catégories de salariés qui n'avaient pas été affectés par les lois de Balladur de 1993, puis de Raffarin, en 2003, pour aligner à la baisse ce qu'ils appellent les « régimes spéciaux ». Nous avons cité les cheminots, les agents de la RATP, les travailleurs d'EDF et de GDF. Mais nous avons mis dans le même lot les employés de La Poste. À tort. Car tous les salariés de La Poste ont déjà été touchés précédemment soit par la loi Balladur, soit par la loi Raffarin.

Pour les postiers contractuels, proportionnellement de plus en plus nombreux (100 000 « contractuels » sur 300 000 salariés de La Poste), c'est le régime général des retraites qui s'applique, car ce sont des salariés de droit privé. Depuis 1993, avec les mesures Balladur, pour eux comme pour tous les salariés du privé, le nombre de trimestres nécessaires pour toucher une pension complète s'est progressivement accru, pour atteindre 160 trimestres en 2003 (et non en 2008 comme indiqué par erreur dans le n° 1989 de notre journal).

Les postiers qui sont fonctionnaires ont été touchés, eux, par les lois Raffarin de 2003. Depuis cette date, le nombre de trimestres nécessaires pour toucher la retraite entière a augmenté, pour atteindre, en 2008, 160 trimestres, là aussi.

Et ce n'est pas terminé. La loi Raffarin prévoit la possibilité d'augmenter d'un trimestre par an la durée nécessaire pour obtenir la pension complète, aussi bien pour le public que pour le privé. Elle devrait atteindre 41 annuités en 2012, 42 annuités en 2016 et 43 annuités en 2020.

• Intérim

Emplois surtout précaires

L'Insee et l'Unedic annoncent que quelques dizaines de milliers d'emplois supplémentaires ont été créés. C'est une goutte d'eau par rapport aux 4,5 à 5 millions de chômeurs réels.

En outre, plus de la moitié de ces nouveaux emplois sont en intérim. Dans le seul secteur de l'industrie, qui concentre près de la moitié du volume de travail temporaire, près de sept salariés sur cent sont intérimaires.

Commentaire d'un écono-

miste d'une grande banque : « Cela confirme plutôt que les entreprises n'ont pas une confiance aveugle dans la reprise économique. »

Cela confirme surtout que les patrons veulent pouvoir se débarrasser des travailleurs sans formalités, comme le travail en intérim le leur permet. Car ce que cherchent les patrons n'est pas une reprise économique qui profiterait à l'ensemble de la société. C'est uniquement la poursuite de l'augmentation de leurs profits.

Air France : air précaire

Dans le bilan social présenté par Air France, on peut constater une forte augmentation des embauches en CDD (+37 %) et de l'intérim (+53 %) ; l'effectif en CDI, lui, chute de 16 % ; quand Air France embauche une personne en

CDI, elle en prend quatre en CDD !

La précarité augmente en même temps que les bénéfices d'Air France. Ceci expliquerait-il cela ?

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière
Air France Le Bourget

• Suisse

Restrictions à l'immigration... des plus pauvres

Lors du référendum organisé en Suisse le 24 septembre, 68 % des votants ont accepté la loi restreignant l'accès au droit d'asile et durcissant la réglementation sur l'immigration concernant les étrangers qui n'appartiennent ni à l'Union européenne, ni à l'Association européenne de libre-échange, AELE.

La nouvelle loi qui remplace celle de 1931 prévoit, par exemple, d'interdire la venue d'un étranger qui ne serait pas recruté pour un poste précis. L'admission sur le territoire ne pourra être acceptée que s'il est démontré qu'aucun travailleur suisse, ou issu d'un pays avec lequel la Suisse a conclu un accord de libre circulation, ne dispose du profil souhaité. Il s'agit autrement dit de l'institution d'une priorité au travail. Lorsque l'expulsion est décidée, si la personne étrangère concernée ne « collabore » pas, la détention en attente du renvoi peut atteindre deux ans.

Pour les demandeurs d'asile, les choses s'aggravent tout autant. Alors qu'auparavant les demandeurs d'asile pouvaient présenter, comme documents prouvant leur identité, un simple permis de conduire ou une vieille carte militaire, ils devront désormais produire de « vraies » pièces d'identité. Or il est généralement très difficile à une personne persécutée d'obtenir de tels papiers d'identité.

Cette loi a soulevé l'indignation de la gauche et d'un certain nombre d'organisations, comme Amnesty International. Ainsi le député et vice-président des Verts Ueli Leuenberger a déclaré « inadmissible que les 700 000 non-Européens établis en Suisse soient frappés très durement, principalement au niveau du regroupement familial et de l'autorisation de séjour ». Daniel Bolomey, secrétaire général de la section suisse d'Amnesty International, a dénoncé de son côté les restrictions au droit d'asile. « La Suisse se dote des lois les plus restrictives en Europe, a-t-il dénoncé, alors que les demandes d'asile n'ont jamais été aussi peu nombreuses depuis vingt ans. » Et en effet, en 2004, un peu plus de 14 000 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse : il s'agit du plus bas niveau depuis dix-sept ans.

Selon l'Office fédéral de la statistique, il y a près de

1 322 000 étrangers en Suisse, en majorité des ressortissants de l'Union européenne ou d'un pays de l'AELE, (62,9 %). Ceux qui sont principalement visés par les nouvelles mesures sont les travailleurs qui ne sont pas originaires d'un pays de l'Union européenne. Les riches étrangers, d'où qu'ils viennent, sont au contraire accueillis à bras ouverts, surtout par les banquiers à qui ils confient leurs capitaux et ce, quelle que soit la provenance de leur argent. Les

millions découverts il y a quelques années sur un compte genevois, qui provenaient de ventes d'armes livrées en Afrique et qui valurent à Christophe Mitterrand sa mise en examen, ou encore l'argent de dictateurs, comme Mobutu, n'ont eu aucun mal à trouver le chemin des coffres-forts des banques suisses. Et les détenteurs de tels comptes n'ont aucun mal à résider en Suisse s'ils le souhaitent.

Aline RETESSE



Pour les salaires et l'égalité salariale

À Berne, capitale de la Suisse, 25 000 travailleurs ont manifesté pour exiger des hausses de salaire samedi 23 septembre. Beaucoup de monde dans les rues, dans un pays où les mouvements sociaux sont rares. Cette manifestation nationale était une étape de la campagne salariale commune organisée par les syndicats de l'Union syndicale suisse (USS) pour les négociations salariales de cet automne.

En Suisse, si les salaires stagnent, les profits des grandes entreprises et les rémunérations de leurs dirigeants se portent très bien. Entre 1993 et 2004, les salaires n'ont globalement progressé que de 4 %, alors que les salaires des dirigeants des grandes entreprises ont beaucoup

augmenté : 70 % pour Peter Brabeck, le PDG de Nestlé, entre 2002 et 2005 et même 90 % pour Marcel Ospel, le patron de la banque UBS. Cela donne une idée de l'augmentation colossale des profits des actionnaires qui les payent !

Plus modestement, l'USS revendique 4 % de hausse de salaire pour tous, et plus pour les femmes, qui continuent de toucher des salaires de 20 % inférieurs environ à ceux des hommes, à qualification égale.

Juste avant le défilé, près de 7 000 cheminots s'étaient rassemblés à l'appel de leur syndicat (SEV) près de la gare de Berne, pour protester contre le projet des CFF, les chemins de fer suisses, d'augmenter le temps de tra-

vail de 40 à 41 heures hebdomadaires et même, dans certains secteurs, à 43 h 30. La direction veut aussi supprimer diverses indemnités, ce qui, étant donné leur importance dans le salaire des cheminots, entraînerait d'importantes baisses de revenus. L'ambiance était festive : la plupart des locomotives qui arrivaient ou partaient de la gare de Berne saluaient les manifestants avec leur sirène et on pouvait voir le drapeau du SEV dépasser de la cabine du mécanicien.

Les manifestants se sont retrouvés sur la place Fédérale, couverte de drapeaux rouges, où une grande scène avait été installée. Si le président de l'USS a constaté que la Suisse « vit une nouvelle lutte des classes, une lutte

des classes de haut en bas, une lutte des classes des riches contre les gens ordinaires », il n'en a pas conclu pour autant qu'il faut que ceux d'en bas utilisent eux aussi les armes de la lutte. Il a terminé son allocution en signifiant aux manifestants que leur rôle était terminé et qu'il fallait maintenant laisser les syndicats négocier.

Ceci dit, les travailleurs de la construction appellent à une journée nationale d'action... dans un mois. On ne peut qu'espérer que cette journée sera suivie et que d'autres secteurs s'y joindront. Ce serait en tout cas le seul moyen d'inverser la tendance.

Correspondant local

• Pays-Bas

L'incurie criminelle des autorités

Après avoir, pendant des semaines, contesté les conclusions provisoires d'un rapport qui les mettait en cause dans la mort de onze immigrants illégaux dans l'incendie d'un centre de rétention situé à Schiphol-Est, les ministres néerlandais de la Justice et du Logement ont présenté leur démission le 21 septembre. L'un d'eux a dû s'excuser lors d'une séance du Parlement retransmise à la télévision publique, en déclarant : « Aux yeux des victimes et de leurs proches, j'incarne les services auxquels ils imputent leurs souffrances. »

Dans la nuit du 27 octobre 2005, deux femmes et neuf hommes sont morts dans l'incendie d'une aile de ce centre construit en préfabriqué près de

l'aéroport international d'Amsterdam. Là sont enfermés, dans l'attente de leur expulsion, des étrangers en situation irrégulière. Plus de 300 personnes étaient retenues dans le centre lorsque le feu s'est déclaré. Ce n'était pas la première fois, mais la troisième. Et visiblement, toutes les recommandations émises précédemment par les services de la prévention incendie n'avaient pas été suivies.

Le rapport définitif présenté par la commission d'enquête pour la sécurité est accablant. Il estime notamment « qu'il y aurait eu moins de victimes, voire aucune, si la sécurité incendie avait retenu l'attention des autorités concernées ». Et la commission conclut que le centre de

rétention, géré par le ministère de la Justice et construit sous la responsabilité de celui du Logement, n'était pas conforme aux règles de sécurité incendie édictées par ce dernier ministère. La municipalité d'Haarlemmermeer, sur laquelle est situé l'aéroport, est également critiquée pour avoir accordé le permis de construire du centre sans avoir préalablement vérifié les conditions de sécurité.

Ce ne sont pas là les propos d'un contestataire... puisque ladite commission est présidée par le propre beau-frère de la reine Beatrix. Celui-ci a maintenu son rapport, en dépit des pressions exercées par le gouvernement pour qu'il adapte ses conclusions. Bien sûr, la démission des ministres est un geste

largement symbolique. Mais on peut tout de même la rapprocher de situations comparables survenues en France (de l'affaire du sang contaminé aux incendies d'immeubles insalubres, etc.)... où les responsabilités des autorités ont été systématiquement écartées.

Les Pays-Bas sont un pays riche, où une attention est portée au cadre de vie et où la prévention des inondations est élevée au rang de cause nationale. Mais respecter les normes élémentaires de sécurité dans un bâtiment destiné à héberger des centaines de personnes sort visiblement de ce cadre. Des immigrés, qui avaient simplement la malchance de ne pas avoir de papiers en règle, l'ont payé d'une mort atroce.

Henri MARNIER

• Après le sommet de Compiègne

Poutine et les outils de la diplomatie russe

Le sommet France-Allemagne-Russie, qui vient de se tenir à Compiègne les 22 et 23 septembre, a fourni l'occasion à certains médias de se donner des frissons à peu de frais.

Sur fond de renchérissement du coût des hydrocarbures, la Russie, second exportateur de pétrole et premier producteur de gaz du monde, a été présentée comme en train d'accumuler des pétrodollars ; et surtout, comme se trouvant en situation de peser sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe par le biais de Gazprom, une société contrôlée par l'État russe qui fournit le tiers du gaz consommé en Europe.

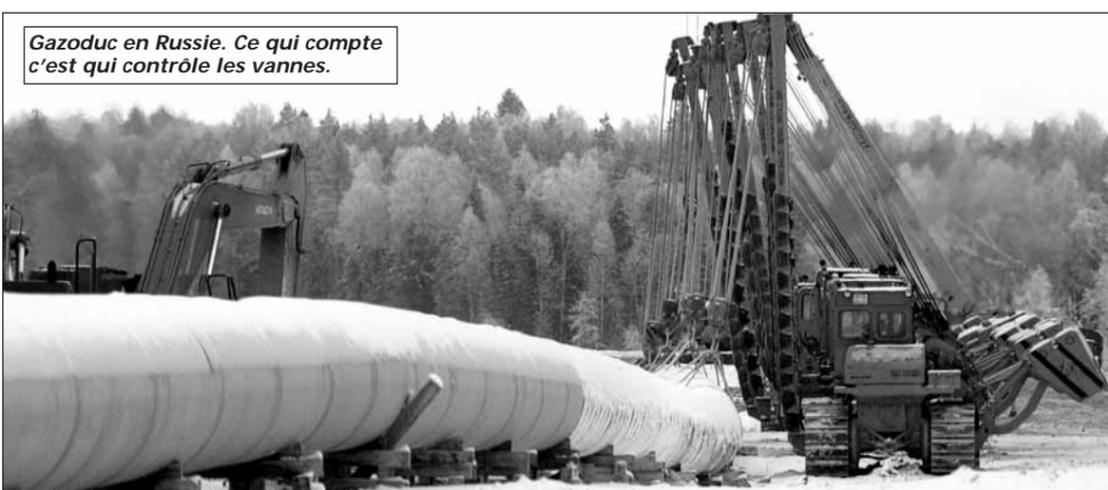
Et puis, il y aurait le cas d'EADS, la maison-mère d'Airbus, dont une filiale de la Banque centrale russe a acquis 5 % du capital cet été. Quand les autorités russes ont dit qu'elles voudraient pouvoir en acheter 25 %, cela a suscité un tollé des principaux actionnaires d'EADS : le groupe Lagardère et l'État français, ainsi que le groupe allemand DaimlerChrysler.

Mais, l'an dernier, on ne les avait pas entendus protester, bien sûr, quand EADS avait acquis 10 % d'Irkout, un constructeur d'avions militaires russes. Ni quand EADS a annoncé vouloir prendre une part du consortium aéronautique que l'État russe vient de constituer en réunissant les principales firmes d'aviation militaire et civile du pays.

Autrement dit EADS aimerait, comme d'autres grands trusts, pouvoir faire son marché en Russie, en s'y emparant de ce qui l'intéresse des restes de la puissante industrie soviétique, mais sans tolérer de réciprocité.

Après la disparition de l'URSS, sous la présidence Eltsine, l'État russe n'avait ni les moyens ni la volonté de s'opposer au pillage de son économie, au premier chef par la bureaucratie qui domine le pays.

Depuis quelques années, Poutine a réussi, sinon à y mettre un point d'arrêt, en tout cas à y remettre un peu d'ordre. Il a mis au pas certains des « nouveaux riches » de l'époque Eltsine qui, pour continuer à s'enrichir de façon fabuleuse, auraient été prêts à brader des



Gazoduc en Russie. Ce qui compte c'est qui contrôle les vannes.

secteurs-clés de l'économie russe, menaçant ainsi de tuer ce qui reste la poule aux œufs d'or pour des millions de bureaucraties russes.

Alors, maintenant que l'État russe a un peu plus de moyens, ceux que lui donne le contrôle de ses géants économiques comme Gazprom, il en use comme d'un instrument de pression politique.

Et cela se voit dans les ex-républiques soviétiques, où le brusque renchérissement des prix du gaz et la fermeture de vannes des gazoducs sont employés par Moscou pour peser, notamment, sur la

Géorgie ou l'Ukraine.

Cela vaut aussi, à un moindre niveau, pour les petits pays d'Europe centrale, qui dépendent de la Russie pour une grande partie de leur énergie.

Avec l'Allemagne ou la France, deux des principales puissances impérialistes du continent, le rapport de forces est tout autre. Mais cela n'empêche pas Poutine d'user des atouts dont il dispose. Et ce sont ceux que lui procure une certaine forme d'étatisme économique, lointain héritage de la période soviétique, via le monopole du géant public du gaz Gazprom, ou en menaçant de

renouveler ou pas une concession pétrolière à Total, ou encore en mettant en concurrence Airbus et Boeing pour l'énorme contrat du renouvellement de la flotte aérienne civile russe.

Certains commentateurs ont cru y voir une nouveauté. C'est oublier un peu vite que les gazoducs russes approvisionnant l'Europe avaient été conçus, lors de leur construction du temps de l'Union soviétique, d'abord comme un instrument de marchandage diplomatique aux mains de la bureaucratie de l'époque brejnevienne.

Pierre LAFFITTE

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

L'Afrique malade du capitalisme

N° 104 - exposé du 16 juin 2006

Les anciennes Démocraties populaires aujourd'hui

N° 103 - exposé du 28 avril 2006

L'Inde : de l'exploitation coloniale au développement dans l'inégalité

N° 102 - exposé du 10 mars 2006

La Chine : nouvelle superpuissance économique, ou développement du sous-développement ?

N° 101 - exposé du 27 janvier 2006

États-Unis : la société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans

N° 100 - exposé du 5 octobre 2005

Liban : une création du colonialisme français dans un Moyen-Orient divisé par l'impérialisme

N° 99 - exposé du 16 juin 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro par brochure

• Chirac et le nucléaire iranien

Ne nous fâchons pas tout de suite

En partance pour l'assemblée générale de l'ONU du 20 septembre, Chirac avait tenu à suggérer, à propos du problème du nucléaire iranien, que les grandes puissances pourraient engager le dialogue avec Téhéran sans faire de la suspension de l'enrichissement de l'uranium un préalable à toute discussion.

Pour Chirac, cette suspension pourrait n'intervenir que pendant la négociation avec l'Iran, et non plus avant. De même, les propositions de sanctions éventuelles du Conseil de sécurité de l'ONU contre l'Iran pourraient être suspendues le temps de cette même négociation.

Les médias ont fait grand cas de cette initiative, mais elle n'était peut-être qu'une perche tendue à la diplomatie américaine pour l'aider à se désengager de la crise iranienne. En effet, si cette orientation était adoptée par l'ONU (ce qui, en passant, ne se ferait pas sans le soutien au moins tacite des États-Unis), elle pourrait permettre aux diri-

geants américains, déjà passablement embourbés au Moyen-Orient et prisonniers de la fermeté verbale qu'ils ont adoptée depuis le début de la partie de bras de fer avec Téhéran, de sauver la face.

Sur le fond, cette suggestion prolonge les déclarations antérieures de Javier Solana, représentant de l'Union européenne, qui une semaine auparavant, à Vienne, avait fait état de « progrès » et de « discussions constructives » avec les dirigeants iraniens. Cela prolonge aussi les prises de position des principales puissances européennes qui, depuis le début de cette crise avec Téhéran, préféreraient éviter une nouvelle aventure militaire, en Iran cette fois-ci. Les principaux dirigeants européens estiment en effet pouvoir s'accommoder du programme nucléaire iranien, d'autant plus que l'Iran reste aux yeux de bien des chefs d'entreprise européens un client potentiel...

Si la position chiracienne

était adoptée par l'ONU, la diplomatie française pourrait encore une fois apparaître comme celle qui, grâce à une attitude plus ouverte, a évité une grave crise internationale et peut-être une confrontation. Ce qui ne l'empêche pas d'intervenir militairement en Afghanistan, ou au Liban, dans le cadre des forces de l'ONU. Loin de contredire la politique des États-Unis, elle la complète quand ceux-ci en ont besoin.

Et si cette suggestion n'est suivie d'aucun effet, elle permettra au moins à Chirac, au moment où les troupes françaises se déploient au Liban, d'apparaître comme un « homme de paix », tout en apportant en fait son concours aux entreprises guerrières en cours. Sans oublier celles que la France mène pour son propre compte, en Afrique par exemple.

Jacques FONTENOY

• Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Traque de sans-papiers

Dans la matinée du mardi 26 septembre, la ville d'Aubervilliers a été le théâtre d'un spectaculaire déploiement des forces de l'ordre : plusieurs dizaines de gendarmes de Bobigny, des CRS, et même des militaires, en tout une centaine d'hommes, ont quadrillé la rue Henri-Barbusse pendant plusieurs heures. Motif officiel : « *La lutte contre le travail illégal* ». Les forces de police ont investi un entrepôt où vivaient plusieurs familles d'origine chinoise qui travaillaient dans des ateliers clandestins. Il y a eu 29 arrestations et jeudi après-midi 7 étaient encore en rétention. Un travailleur clandestin qui tentait de s'échapper par le toit est tombé dans la cour d'une école élémentaire voisine où il a été appréhendé sans ménagement.

La police a également arrêté dans la rue un jeune élève asiatique sans papiers, scolarisé au collège Jean-Moulin, qui a été ensuite relâché.

Au fur et à mesure que les nouvelles arrivaient, il était clair que la « lutte contre le travail illégal » invoqué par la préfecture de Seine-Saint-Denis était un prétexte car la police ne s'intéressait nullement aux patrons profiteurs.

Son objectif réel était de frapper un grand coup et faire peur à cette communauté chinoise, très impliquée dans le Comité de vigilance d'Aubervilliers contre les expulsions des élèves sans-papiers. Et cela à la veille d'une manifestation qui devait se rendre à la préfecture

de Seine-Saint-Denis, à Bobigny, mercredi 27 septembre, afin de réclamer la régularisation de tous les sans-papiers.

Rappelons que plus de 4 600 familles en Seine-Saint-Denis n'ont pas été régularisées cet été. Elles vivent, aujourd'hui, la peur au ventre, risquant l'expulsion à tout moment. Des milliers d'enfants sont dans la même situation sur tout le département, des enfants scolarisés pour la plupart, et dont certains n'osent plus sortir et aller à l'école par crainte d'être arrêtés.

Alertés, les enseignants de la Cité scolaire Henri-Wallon se sont immédiatement réunis en assemblée générale et ont débrayé pour manifester leur solidarité avec les sans-papiers et protester contre la rafle de la police dans leur commune. Quelques dizaines d'enseignants et des centaines de collégiens et de lycéens d'Henri-Wallon se sont ensuite rendus en manifestation devant l'école maternelle Anne-Sylvestre, où se tenait un rassemblement qui s'est transformé en manifestation.

Tout le monde est convaincu que seule la mobilisation pouvait faire reculer Sarkozy et ses sbires. Rendez-vous a été donné pour aller à la manifestation du mercredi 27 septembre devant la préfecture.

Correspondant LO

Des mal-logés se font entendre

Le week-end des 16-17 septembre, une centaine de familles logées provisoirement, depuis des années, dans des hôtels parisiens à des coûts prohibitifs, ont investi un immeuble vacant, situé 20, boulevard de Strasbourg dans le X^e arrondissement de Paris. Cet immeuble vide, depuis 2002, est propriété de la Ville de Paris.

Cette action, soutenue par le Comité d'action logement (CAL), visait à dénoncer le manque de volonté de la municipalité et du gouvernement pour construire des logements sociaux. En 2005, à Paris, pour répondre aux 104 000 demandeurs d'HLM, seulement 980 logements sociaux ont été mis en chantier.

Et à l'occasion du dernier congrès HLM, il a été annoncé que cette année par rapport à 2005, il y aurait 46 % en moins de HLM financés. Autant dire que le manque de logements pour les foyers les plus modestes continuera à s'aggraver.

Face à cette occupation des 16-17 septembre, la Ville de Paris et la préfecture ont fait rapidement appel à d'importantes forces de police pour expulser les manifestants. Forces de police qui ne sont jamais utilisées, comme la loi le permet, pour réquisitionner les milliers de logements et bureaux vides parisiens afin d'y loger les sans-abri !

L. B.



• Sans-logis de Cachan

Sarkozy mène sa campagne avec la peau des immigrés

Au moment où nous écrivons, deux cents personnes et cent enfants sont toujours entassés dans le gymnase Belle-Image de Cachan. Depuis quarante jours !

Volontairement, par calculs politiques, le gouvernement laisse la situation perdurer et les conditions sanitaires se dégrader. Un cas de tuberculose a été détecté ainsi que deux cas de varicelle. Désespérés, six des sans-logis sont en grève de la faim depuis 36 jours. De son côté, la police de Sarkozy multiplie les provocations et les interpellations autour du gymnase.

Pourtant, dès le mois d'août, deux possibilités de relogement provisoire de l'ensemble de ces familles avaient été proposées. La première, à Cachan même, dans un foyer de jeunes travailleurs de 300 chambres, inoccupé, en attente de réhabilitation mais parfaitement habitable, appartenant à la Caisse des Dépôts et Consignations, donc à l'État. Mais à peine cette solution avait-elle été avancée que des engins de chantier ont commencé sa destruction.

L'autre possibilité, ce sont des locaux du CEA appartenant au ministère de la Défense, désaffectés depuis six ans, situés à Limeil-Bré-

vanne, dans lesquels le conseil général du Val-de-Marne s'est engagé à réaliser en peu de jours les quelques travaux nécessaires pour les rendre habitables.

Le 8 septembre, le maire de Limeil-Brévanne, Joseph Rossignol, prenait, en accord avec les délégués des sans-logis, un arrêté de réquisition. Mais le préfet Tomasini, représentant direct de Sarkozy, engageait aussitôt un recours en référé contre cette réquisition. Le 21 septembre, le juge du tribunal administratif de Melun donnait raison au préfet. Il prétextait que les sans-logis étaient à Cachan alors que le CEA est à Limeil-Brévanne... à quelques kilomètres. Il invoquait également l'existence d'amiante qui, en réalité, ne présente pratiquement aucun danger dans cette construction, puisque se trouvant uniquement dans la colle de fixation des dalles du sol.

Lors des rassemblements de solidarité de ces derniers

jours devant le gymnase de Cachan, les sans-logis ont dénoncé les agressions de la police et les blessures qu'elle leur a fait subir, ainsi que les arrestations et les expulsions du territoire de deux Maliens qui laissent ici leurs femmes et leurs enfants.

Les familles du gymnase de Cachan ne veulent pas être dispersées dans des hôtels du type Formule 1, sans cuisine, situés dans des zones industrielles sans commerçants, éloignés de leur travail et des écoles, avec des loyers qu'ils ne peuvent pas payer même avec des aides. Ces familles veulent être relogées toutes ensemble, afin de continuer à vivre collectivement et de s'entraider comme elles le faisaient depuis quatre années.

Face à tous les mauvais coups que le gouvernement leur porte, elles savent que seule leur union fait leur force pour obtenir des papiers et des logements corrects.

Louis BASTILLE

En soutien à la lutte des sans-papiers et des mal-logés de Cachan, des collectifs, associations, syndicats et partis politiques appellent à une :

manifestation nationale

samedi 30 septembre à 14 h 30 à Paris

place Denfert-Rochereau

Lutte Ouvrière soutient cette manifestation.

• Immigration et regroupement familial

Encore trop facile pour Sarkozy et Royal

Après Sarkozy qui s'en est pris au « regroupement familial », en prétextant que « *sur neuf personnes qui demandent à immigrer en France aujourd'hui, il y en a huit qui le font pour des raisons familiales et une pour des raisons économiques* », Ségolène Royal a enfourché le même cheval de bataille en proposant « *une immigration temporaire de travail* » destinée à éviter l'arrivée des familles.

L'immigration de travailleurs est aussi vieille que le capitalisme. Au début du 20^e siècle, de toute l'Europe, des travailleurs étrangers et leurs familles venaient pallier le manque de bras en France, dont la population, de 1850 à 1900, n'avait quasiment pas augmenté. À l'époque, on ne se souciait pas de formalités administratives. Jusqu'en 1917, une simple déclaration à la mairie suffisait pour travailler et s'installer en France.

Mais sans avoir inventé le terme « d'immigration choisie », avec la crise économique de 1929, le gouvernement français ne prit pas de gants pour renvoyer, par trains entiers, ces travailleurs dans leur pays.

Après la Seconde Guerre mondiale et dans les décennies qui suivirent, il fallut à nouveau des bras pour d'abord reconstruire le pays puis faire tourner l'économie. On ne parlait pas alors de « clandestins ». Leur arrivée était facilitée, quand ce n'étaient pas les patrons français et leurs agents recruteurs qui organisaient directement la venue de cette main-d'œuvre.

Seuls ou avec leurs familles, des milliers de travailleurs espa-

gnols, portugais, dont beaucoup vivaient dans les bidonvilles qui entouraient les grandes villes, vinrent ainsi grossir les rangs de la classe ouvrière française.

L'immigration venue d'Afrique noire, qui se développa dans les années 1960, avait au départ un autre caractère. Ces Africains venaient plus souvent seuls, pour un temps limité, vivaient regroupés dans des foyers, envoyant de l'argent au village qui avait payé les frais du voyage vers la France, avant d'être remplacés par d'autres. Mais peu à peu, certains se fixèrent en France et essayèrent de faire venir leur famille.

C'est Giscard d'Estaing, celui-là même qui, pour soigner son « image », invitait au nouvel an des éboueurs africains à petit-déjeuner à l'Élysée, qui mit en place en 1974 des textes réglementant le « regroupement familial », ce qui était une

manière de le rendre plus difficile, dans un contexte où s'amorçait la crise économique. Pour faire venir sa famille, le travailleur devait justifier de ressources et d'un logement suffisants. Ces conditions n'ont cessé d'être durcies depuis 1974. En 1977 le regroupement familial fut suspendu pour trois ans pour les demandeurs voulant aussi travailler. Avec la dernière loi Sarkozy de 2006, les demandeurs doivent maintenant résider en France depuis 18 mois au lieu d'un an et disposer d'un revenu au moins égal au smic, voire plus, en fonction du nombre d'enfants. Beaucoup de ces travailleurs mal payés n'ont bien sûr pas de tels revenus, ce qui revient à les condamner à vivre seuls.

De même, en ce qui concerne les conditions de logement, celui-ci doit être « convenable », définition à géométrie variable, puisque c'est le maire

qui en décide. Mais comment obtiendraient-ils un logement décent alors qu'il en manque des centaines de milliers dans le pays ? Enfin la loi Sarkozy ajoute l'obligation de se conformer aux « *principes qui régissent la République française* », ce qui laisse toute liberté aux préfets de refuser le regroupement ou de le repousser, alors qu'il faut déjà actuellement près de deux ans pour qu'un dossier aboutisse...

Aujourd'hui le regroupement familial ne concerne que 25 000 personnes environ par an, chiffre stable depuis des années. Mais c'est encore trop pour Sarkozy et pour Royal, pour qui ce droit élémentaire que représente la possibilité d'avoir une vie de famille, n'est pas un quand on est travailleur immigré.

Cédric DUVAL



Mitterrand recevant, en 1983, à l'Élysée des «marcheurs pour l'égalité et contre le racisme» qui dénonçaient notamment la question du regroupement familial. 23 ans plus tard la situation s'est encore dégradée.

• Nevers (Nièvre)

Une famille arménienne menacée d'expulsion

Mardi 19 septembre au matin, la police a interpellé à Nevers toute une famille arménienne. Le père et un cousin ont été emmenés à l'Hôtel de police de la ville pour être mis en garde à vue. La mère, la fille et le frère étaient amenés à la gendarmerie de Decize, à 35 kilomètres de Nevers. La fille, Suzanna, 20 ans, élève de terminale, a elle été arrêtée sur le chemin de son lycée.

Suite à la guerre entre

l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ce couple mixte, formé d'un père arménien et d'une mère azéri, ne peut plus vivre dans aucun des deux pays. Le père, qui a déjà été expulsé une fois en Arménie, peut retourner y vivre mais il faut qu'il divorce.

À la mi-juillet, le collectif contre les expulsions d'enfants et d'adolescents scolarisés avait défendu Suzanna devant le préfet. Celui-ci avait dit qu'il ne ferait rien contre elle tant qu'une décision ne serait

pas prise et qu'il les tiendrait informés. Aujourd'hui, aucune décision n'a été prise mais Suzanna et sa famille sont menacées d'expulsion.

En avril dernier, la mobilisation avait empêché l'expulsion d'un jeune Congolais alors qu'il était déjà en centre de rétention. Il faut, cette fois encore, empêcher l'expulsion de cette famille.

Correspondant LO



AFP

• Péages

La route aux œufs d'or

La hausse des tarifs de péage, annoncée par la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône à compter du 1^{er} octobre, se traduira pour les automobilistes qui les emprunteront par une augmentation de 2,47 %, et de 1,64 % pour ceux qui emprunteront les autoroutes de sa filiale Rhône-Alpes.

Depuis février 2006, cette société d'autoroutes, privatisée, est détenue à plus de 80 % par Eiffage, constitué par le groupe Eiffage (sixième entreprise de BTP au niveau européen) et par des fonds de pension. Faut-il le rappeler, les tarifs de péages continuent d'être fixés en accord avec l'État.

La privatisation a donc fourni aux capitalistes qui se sont portés acquéreurs un cadeau substantiel avec, en prime, une rente d'exploitation garantie. Les hausses appliquées en octobre 2005 ajoutées à l'accroissement du trafic poids-lourds, se sont traduites par une augmentation du chiffre d'affaires de 5,2 % entre le premier semestre 2005 et les six premiers mois de l'année 2006. Avec la nouvelle hausse, c'est la porte ouverte à de copieux profits pour Eiffage.

Annie ROLIN

Régularisez tous les sans-papiers !

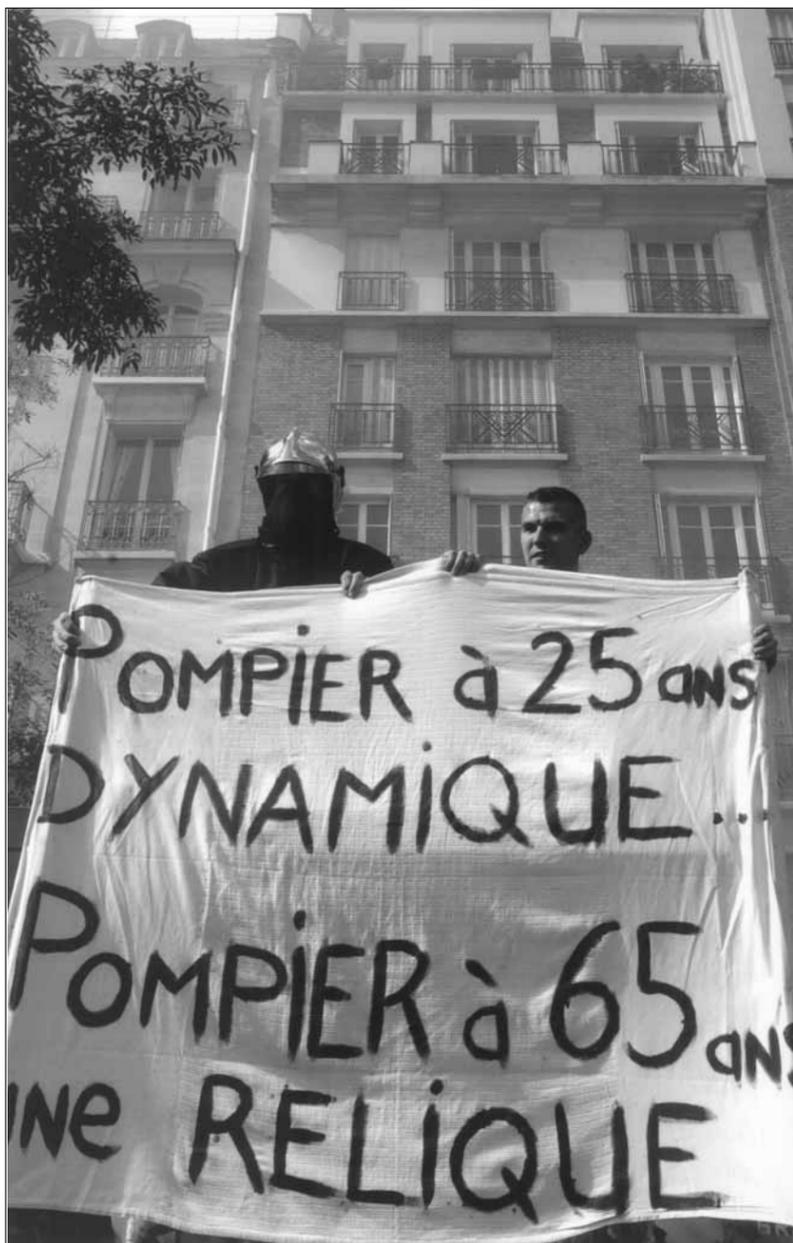
Mourad et Mouncef, 18 ans, sont jumeaux. Préparant un CAP ici, ils sont arrivés ensemble du Maroc. Le premier risque d'être expulsé, le second a reçu une autorisation de séjour, des décisions contradictoires prises par le même tribunal.

Ne demandez pas où est la justice, il n'y en a pas. C'est le mépris des êtres humains érigé en argument électoral

• Sapeurs - pompiers

Le feu aux poudres

Quelque 5 000 sapeurs-pompiers professionnels civils ont manifesté lundi 25 septembre à Paris au son des fusées de détresse et dans le brouillard blanc et rouge des fumigènes. À plusieurs centaines ils ont ensuite bloqué le périphérique pendant deux heures, montrant ainsi leur détermination à faire aboutir leurs revendications. Ces pompiers en colère protestent contre la suppression d'une prime de 72 euros accordée début juillet et retirée... le 31 du même mois. Ils demandent aussi que le gouvernement n'en reste pas à la reconnaissance symbolique du caractère « dangereux et insalubre » de leur profession, chose faite depuis une loi d'août 2004. Ils veulent pouvoir partir à 55 ans avec une « retraite décente ». Actuellement ils peuvent partir à cet âge, à condition d'avoir effectué 25 ans de service, mais avec la réforme Fillon et le passage à quarante années de cotisation, ils ne toucheraient qu'environ 700 euros. Pour espérer toucher une retraite pleine, un pompier entré à 25 ans devrait exercer un métier qui nécessite une excellente forme physique, de l'agilité et des réflexes... jusqu'à 65 ans...



AFP

« Sarkozy, ça suffit, nous on risque notre vie » pouvait-on lire sur une pancarte. Le même Sarkozy vient de pleurer sur le sort des pompiers américains morts dans l'attentat du 11 septembre. À chaque incendie meurtrier il rend des hommages vibrants au

courage des pompiers morts en luttant contre le feu. Mais de là à satisfaire leurs légitimes revendications, il y a la distance qui sépare les discours hypocrites de la sincérité.

Cédric DUVAL

Peugeot-Citroën licencié

Jean-Martin Folz, le PDG de PSA vient d'annoncer une réduction des effectifs de Peugeot et de Citroën, visant à relever la rentabilité du groupe. Son « plan d'action » va se traduire par la suppression de 10 000 emplois en Europe d'ici un an. La fermeture du site britannique de Ryton, déjà annoncée, va toucher 2 000 travailleurs. Pour les 8 000 autres, Folz n'a pas voulu en dire plus, mais la mise à la porte des intérimaires et le non-remplacement

des partants semblent être au programme.

Par contre, le plan exposé par Folz, visant à faire immédiatement 125 millions d'euros d'économies pour le deuxième semestre 2006, prévoit explicitement le gel des embauches, un tour de vis aux salaires et une réduction des frais généraux.

Mercredi matin 27 septembre, quelques heures après l'annonce de ce plan, l'action PSA gagnait près de 3 % à la Bourse.

• Système U – Trélazé

Ethylotest et licenciement

Le site de Trélazé de Système U Ouest est un dépôt de la centrale d'achat. Y travaillent environ 170 personnes qui préparent les livraisons de liquides et de produits secs (lessive, aliments pour chien...) pour les magasins U du Grand Ouest.

Il y a plusieurs années, la direction avait mis en place un nouveau système de prime de rendement, pour nous contraindre à toujours travailler au maximum. Ce mode de calcul n'a jamais vraiment été accepté. Une bonne partie des travailleurs résiste et la direction a réagi en sanctionnant.

Elle a essayé de briser les habitudes de solidarité et de réactions collectives en tentant à deux reprises, il y a deux ans, de licencier des salariés en les accusant de vol (l'un pour avoir bu un panaché pris dans la casse, l'autre pour avoir pris un kleenex pour s'éponger le front). Dans les deux cas, la réaction collective des salariés de l'entrepôt a contraint la direction à renoncer à licencier nos collègues.

Depuis quatre mois maintenant, la direction tente une nouvelle offensive pour nous mettre au pas. À chaque fois qu'un cariste (nous le sommes tous par roulement, une semaine sur deux ou trois) fait tomber une palette, il est contraint de se soumettre à un éthylotest. Comme par hasard, les premiers tests ont été imposés à des délégués CGT. La plupart de ces contrôles, toujours négatifs, ne se sont pas déroulés sans réactions et les chefs qui les pratiquaient ont été contraints de donner l'exemple. Certains d'entre eux renâclent d'ailleurs ouvertement contre ces éthylotests dont le caractère insultant n'échappe à personne.

Fin août, un travailleur ayant d'importantes difficultés avec l'alcool a été contrôlé positif. La direction l'a licencié en ayant le culot de prétendre dans le même

temps qu'elle allait l'aider. Elle a justifié sa décision par sa volonté de garantir la sécurité. Mais ce que la direction ne dit pas évidemment, c'est qu'un cariste qui respecterait les règles de sécurité (abaissé et rétracter sa fourche à chaque manœuvre par exemple) serait dans l'incapacité de respecter le rendement minimum imposé et s'exposerait donc à être sanctionné pour production insuffisante. Les préoccupations de sécurité de la direction s'arrêtent là où commencent les profits.

En apprenant ce licenciement, une cinquantaine d'entre nous a cessé le travail. Nous tenions à dire à la direction que nous n'étions pas dupes de ses pseudo préoccupations de sécurité, que nous savions pertinemment que son objectif était de nous mettre au pas, pour mieux nous imposer l'augmentation des rendements.

La direction s'est adressée à la presse pour dénoncer notre mouvement, pensant sans doute que l'opinion publique la soutiendrait, contrairement à ce qui s'était passé lors du licenciement d'un camarade pour « vol d'un kleenex ».

Mais elle en a été pour ses frais, car il est clairement apparu que notre collègue licencié relevait plus de soins médicaux que d'une sanction disciplinaire.

Nous n'avons pas réussi à empêcher ce licenciement mais nous sommes convaincus qu'il ne fallait pas le laisser passer sans réagir. Car il est indispensable de dénoncer les arguments hypocrites d'une direction dont les objectifs sont en réalité de nous pressurer toujours un peu plus pour le plus grand profit des propriétaires des magasins U.

Correspondant LO

• Palace Parfums

L'odeur pourrie du capitalisme

Les deux patrons de la société Palace Parfums, entreprise de conditionnement de parfums, viennent d'être condamnés à trois ans de prison ferme et 50 000 euros d'amende par le tribunal de Dieppe. Ils doivent par ailleurs verser 1,678 million d'euros au liquidateur de la société et 1 500 euros de dommages et intérêts à chacun des salariés. À Noël 2002, ces deux patrons avaient fait vider les locaux de leur entreprise et pris la fuite au Liban où ils vivent toujours.

À l'annonce du jugement, les salariées ont applaudi, heu-

reuses qu'on leur rende justice. Elles ont raconté les méthodes de leurs patrons : le taux horaire jamais appliqué, les heures supplémentaires (30 000 d'après leur avocate) dissimulées en « prime exceptionnelle » et le travail à domicile déguisé en « prime de conditionnement ». Elles ont raconté aussi leur rage de découvrir leur entreprise vidée, alors que le gérant leur avait donné rendez-vous à la rentrée avec la promesse « d'un autre travail ». Celui-ci, qui a été condamné à douze mois de prison avec sursis, a avoué aux enquêteurs qu'il devait « jeter de

la poudre aux yeux des salariés de Palace Parfums pour qu'ils ne se doutent pas du dépôt de bilan ». Il a fait le sale travail pour ses patrons dont l'enquête a révélé qu'ils étaient à la tête d'une nébuleuse de sociétés.

Fillon, à l'époque, avait traité les deux gérants en fuite de « patrons-voyous » et promis des sanctions exemplaires. Quatre ans après ils sont condamnés... mais ce n'est pas pour faire exécuter la sanction que la France a envoyé des troupes au Liban !

C. D.

• Privatisation de Gaz de France et fusion avec Suez

La marche « inexorable » des intérêts privés

Chacun sait que Gaz de France va être vendu au groupe Suez uniquement pour éviter à ce dernier d'être victime d'une OPA de la part de l'italien ENEL. Chacun sait qu'il n'existe aucune raison – hormis des combinaisons financières – pour séparer GDF d'EDF. Chacun sait que le gouvernement s'était engagé à ce que l'État reste majoritaire dans le capital de Gaz de France, et pas seulement dans un discours de Sarkozy, mais par une loi.

Et pourtant l'Assemblée nationale s'apprête à entériner, en reniant ladite loi, la privatisation de GDF, sa vente à Suez, et par conséquent sa séparation définitive d'avec EDF.

Et chacun sait qu'il va résulter de tout cela une hausse encore plus forte que par le passé des tarifs du gaz et de l'électricité, dans les années à venir. Et la majorité parlementaire est d'accord – même si certains de ses membres ont eu quelques réticences – et prend toutes les mesures législatives pour que cela puisse s'accomplir.

Pendant des années on a présenté l'ouverture du marché du gaz et de l'électricité comme un événement « inéluctable ». Puis l'ouverture du capital comme également « inéluctable », puis la séparation de GDF et d'EDF, ainsi que la séparation de ces entreprises d'avec leurs réseaux transports tout aussi « inéluctables ». Et maintenant, à force d'inélictable de ce genre, on en arrive à

la disparition de Gaz de France.

Certes, EDF-GDF, du temps où l'État était l'unique actionnaire, n'ont jamais été des « services publics » véritablement au service du public. Ce sont toujours les intérêts privés qui l'emportaient. Les tarifs qu'EDF consentait à des trusts comme Pechiney ou UGINE-Kühlmann n'avaient rien à voir avec ceux des particuliers. Ceux-ci payaient cher l'électricité pour que les trusts de l'électrochimie, de l'électrometallurgie et bien d'autres puissent bénéficier de tarifs parfois en dessous du prix de revient.

Mais aujourd'hui avec la privatisation de GDF et d'EDF,

c'est jusqu'à une partie du patronat lui-même qui s'est estimé lésé et a protesté !

Devant cette protestation efficace du grand patronat « électro-intensif » (c'est le nom des très gros consommateurs) celui-ci a obtenu une réduction des tarifs.

Mais devant une politique qui en arrive à porter tort à de grandes entreprises, qui peut s'imaginer que les clients particuliers seront épargnés ?

Tout cela a beau être évident, les intérêts privés poursuivent leur marche en avant « inéluctable » et avec la bénédiction de l'État.

Il y a quelques années, il existait, dans la quasi-totalité

des pays d'Europe des entreprises d'État du gaz et de l'électricité. L'Union Européenne aurait parfaitement pu les fusionner en un ensemble européen, qui aurait évidemment été aussi peu véritablement « public » qu'EDF et GDF. Cela aurait servi d'abord les intérêts du patronat européen, avant ceux des simples usagers européens. Cela n'aurait nullement été une révolution. Mais même cela, l'Europe, complètement à



la botte du capital, n'a pas su ni même voulu le faire. Son seul objectif a été d'ouvrir de nouveaux champs d'investissement au capital privé.

Le PS ne s'engage à rien

Les dirigeants socialistes ont multiplié les déclarations sur la cession de GDF au groupe privé Suez. Ils laissent entendre qu'ils en seraient des adversaires résolus. Mais la renationalisation d'EDF-GDF n'est pas leur priorité.

Pour Fabius, « les socialistes sont contre la privatisation de GDF ». Même son de cloche chez Ségolène Royal : « La fusion GDF-Suez est une faute ». Pour Arnaud Montebourg : « C'est une folie pour une grande nation comme la nôtre que de se priver, ou de mettre au marché qui aujourd'hui est déchaîné sur le terrain énergétique, des outils aussi importants que la maîtrise de l'approvisionnement et du prix du gaz ».

François Hollande fait mine de croire que cette privatisation n'aura pas lieu. « Pour l'instant, GDF n'est pas encore privatisé. (...) S'il devait l'être, il n'est pas sûr que la fusion Suez-GDF se fera ». Il attend un bon geste... des actionnaires : « L'Europe va imposer des conditions extrêmement difficiles aux deux groupes, explique-t-il. Il n'est pas sûr que les actionnaires de Suez acceptent la fusion. »

Mais si la privatisation a lieu ? Hollande tient à dire que le rapprochement EDF-GDF se fera « aux conditions que néanmoins posera Bruxelles » ; une façon de dire qu'il ne se fera pas. Montebourg dit la même chose à sa manière : « C'est très difficile de renationaliser derrière une

privatisation injustifiée », car ce projet de fusion « est assez irréversible ».

Ségolène Royal a l'air plus ferme : « Nous devons remettre dans le secteur public EDF et GDF pour créer un champion national de l'énergie ». Mais elle précise aussitôt que le rapprochement entre GDF et EDF évoqué tombera « à un moment où nous devons préparer un investissement massif dans les énergies renouvelables et être beaucoup plus vigilants sur les déchets nucléaires ». Une manière d'indiquer qu'il y aura peut-être d'autres priorités. Dominique Strauss-Kahn ne dit pas autre chose.

Ce dont ne doute pas Kouchner, qui reproche à ses

amis socialistes de ne pas dire la vérité aux électeurs socialistes : « J'ai entendu les candidats de cette course présidentielle dire que ce ne serait plus la priorité, c'est bien. (...) La renationalisation coûterait 12 milliards, c'est-à-dire deux fois le budget de la justice », qui à ses yeux passerait avant.

Alors que restera-t-il du pôle public EDF-GDF après la campagne électorale ? Certainement pas grand-chose. Mais qui a vu, au cours de ces dernières années, les dirigeants du PS au gouvernement défaire ce que la droite avait fait, ou s'en prendre aux intérêts du capital privé ?

Jacques FONTENOY

• Tarifs réglementés d'EDF

Des petites arnaques aujourd'hui aux grosses de demain

La règle est draconienne : tout client d'EDF qui quitte le tarif réglementé ne peut plus y revenir. Il peut revenir à EDF, bien sûr, mais alors au prix du marché qui est au moins 50 % plus cher. Un certain nombre d'industriels, gros et petits, ont quitté EDF. Pendant trois ans ils y ont gagné, mais depuis 2003 ils y perdent.

Ils demandent donc à pouvoir y revenir. Dans le cadre de la discussion actuelle sur l'énergie, il est prévu pour eux un tarif intermédiaire de 20 à 30 % plus cher « seulement ».

EDF, qui s'estime lésé, proteste. Et cela d'autant plus que les fournisseurs privés, concurrents d'EDF, qui craignent de perdre leurs clients à la suite de cette mesure, obtiendraient une

compensation sur le dos d'EDF. EDF devrait leur verser le produit d'une taxe.

Autre projet envisagé, les concurrents d'EDF auraient le droit d'accéder au courant d'origine nucléaire ou hydraulique, à meilleur marché, qu'ils pourraient revendre plus cher.

Tout ceci aurait un coût... qui serait bien évidemment supporté par les usagers d'EDF.

Mais le pire est encore à venir. Le problème qui va toucher quelques dizaines de millions d'usagers, et pas seulement quelques centaines d'industriels, c'est celui des futurs tarifs lors de l'ouverture complète du marché prévu pour juillet 2007.

Il paraît évident que l'immense majorité des usagers

restera à EDF, d'autant que la mésaventure de ceux qui l'ont quitté est connue. Mais que deviendront les tarifs réglementés d'EDF ? C'est là la vraie question.

Le PDG d'EDF, Gadonneix, estimait fin juin que « dans cinq ans, si en moyenne la hausse des tarifs régulés suit l'inflation, ils devraient rejoindre les prix du marché ». Et il ajoutait : « Avoir un écart entre les prix du marché et ceux qui sont administrés n'est pas satisfaisant économiquement. Nous souhaitons que cet écart se résorbe ».

Certes, mais il existe un moyen simple pour supprimer l'écart : supprimer ces « prix du marché ».

A.V.

• Retraites à la RATP

Drôles de privilégiés !

Dans la campagne médiatique menée contre les régimes spéciaux de retraite, les agents de conduite de la RATP ont été montrés du doigt comme des privilégiés partant en retraite à 50 ans. C'est un mensonge simpliste.

Pour partir à 50 ans, il faut au moins 25 ans de conduite, ce qui veut dire avoir été recruté conducteur avant 25 ans. Dans ce cas, on peut partir avec une retraite calculée sur la base du dernier salaire (et non des 25 meilleures années comme dans le régime général) mais pas à taux plein.

Pour partir avec une retraite à taux plein, il faut 37,5 annuités, ramenées en fait à 32,5 annuités grâce au système du un-cinquième qui

donne cinq années de bonification pour 25 ans de conduite. Mais il faut que ces annuités soient effectuées uniquement à la RATP. Celui qui a été embauché avant 27 ans et demi peut alors partir à 60 ans avec toute sa retraite.

Dans la réalité, bien des travailleurs de la RATP sont recrutés à la trentaine et plus, en particulier à la conduite des bus. C'est dire qu'ils n'auront jamais le taux plein ni la possibilité de partir à 50 ans.

On voit donc qu'en fait de privilèges, cela se réduit à un maigre avantage... qu'il est d'autant moins question d'abandonner.

Correspondant LO

• **STMicroelectronics**

Plus ils en ont, plus ils en veulent !

STMicroelectronics se situe parmi les cinq premiers fabricants de semi-conducteurs mondiaux. Cette entreprise de 50 000 salariés a implanté des usines dans le monde entier, ce qui lui permet, entre autres, de profiter de coûts de main-d'œuvre très bas dans des pays comme la Chine, la Malaisie ou le Maroc.

En France, elle emploie un peu plus de 11 000 salariés répartis dans six sites différents. Il y a plusieurs années, pour pouvoir bénéficier large-

ment de toutes les subventions possibles, ST SA avait créé dans deux de ses sites de production deux entités juridiques différentes. Elle a ainsi pu recevoir de l'État et des collectivités locales 543 millions d'euros pour le site de Crolles (près de Grenoble) dans un projet développé en commun avec Philips et Freescale ; et de l'ordre de la centaine de millions d'euros à Rousset (près de Marseille) pour la construction d'une nouvelle unité de production. À quoi sont venues

s'ajouter les exonérations de charge sur les plus bas salaires, mais aussi des aides diverses provenant des Régions, de l'État, de l'Europe et des Universités.

À Tours par exemple, un équipement de plusieurs millions de dollars a été acheté en commun par ST et l'Université. ST produit et fait de l'argent avec cet équipement, alors que les étudiants ne peuvent que le regarder fonctionner. ST a une telle expérience que les dirigeants d'une PME

de l'agglomération de Grenoble (SOITEC), travaillant dans le même domaine, se plaignaient que, en proportion du chiffre d'affaires, ST empo-chait dix fois plus de subventions que leur entreprise.

ST a maintenant pour projet de créer pour la fin de l'année une Unité Économique et Sociale comportant cinq sociétés différentes. La raison affichée par ST est de pouvoir profiter de la mise en place par l'État français d'aides fiscales à l'innovation. Par exemple le

Crédit Impôt Recherche est limité à 10 millions d'euros par entreprise. La création de cinq entreprises porte cette somme à 50 millions.

Experte dans l'art d'empêcher le plus de subventions possible aux frais de la collectivité, ST l'est aussi dans celui d'échapper à l'impôt. D'après le journal *Alternatives Économiques* c'est, parmi les entreprises du CAC 40, celle qui paye le plus faible pourcentage d'impôt sur les bénéfices.

Correspondant LO

Rassemblement devant le centre des CCP pour soutenir le personnel de la cantine.



• **Centre de Chèques Postaux - Marseille**

Menace de licenciements dans la restauration

Jeudi 21 septembre le personnel de la Sogeres, le groupe qui a repris la restauration du CRSF, Centre Régional de Services Financiers, ex-Centre de Chèques Postaux de Marseille, depuis plus de deux ans, s'est mis en grève. Le repas de midi n'a pas été servi. Il a été remplacé, pour les manifestants, par des sandwiches confectionnés par une autre cantine de La Poste, par solidarité avec les grévistes.

Une centaine d'employés de La Poste, de syndicalistes se sont retrouvés devant la cantine à l'appel de la CGT et de SUD.

Le personnel de la Sogeres était en grève pour protester contre quatre licenciements économiques qui menacent les douze employés de la cantine, c'est-à-dire un tiers d'entre eux !

L'argumentation de la direction de la Sogeres est pour le moins simpliste : puisque le nombre d'employés de La Poste a diminué, il faudrait moins de

personnel sur la cantine du Centre. Mais du personnel, il en manque d'une manière chronique, pour servir rapidement une grande partie des employés de La Poste qui n'ont que 45 minutes pour déjeuner, pour éviter les queues à la caisse, pour nettoyer les tables, etc. Cela, ni la Sogeres ni le donneur d'ordres, c'est-à-dire La Poste, n'en ont cure.

Afin de faire plier le personnel, les intimidations ont commencé dès le mois de mai avec des demandes pressantes de mutations au jour le jour : une fois à Vitrolles, le lendemain à La Ciotat, ou à Marseille ou enfin à Toulon. Ces remplacements ont souvent été proposés à des employés qui n'avaient pas de moyen de locomotion, ce qui fait qu'il leur était impossible de rejoindre leur poste de travail situé à plusieurs dizaines de kilomètres, d'autant que les transports en commun de la région sont particulièrement déficients. Ensuite il y a eu des

envois de lettres pour supprimer les 45 minutes de pause comprises dans le temps de travail et qui ont toujours existé. Et maintenant ce sont les menaces de licenciements !

L'ensemble du personnel de La Poste ainsi que les enseignants qui fréquentent la cantine ont largement montré leur soutien. Une pétition qui a recueilli plus de 1 000 signatures a été apportée par une dizaine d'employés au chef de Centre. Malgré sa compassion toute verbale, ce dernier continue à s'en laver les mains. Pourtant c'est bien La Poste qui est responsable de cette situation et qui est donc coupable de ces projets de licenciements. Le personnel de restauration est là depuis de nombreuses années. Il a toujours travaillé pour La Poste. C'est donc à elle de l'embaucher directement.

Correspondant LO

• **La Poste - Cherbourg (Manche)**

Les restructurations ne passent pas

Alors qu'avec « Facteur d'avenir », la direction de La Poste s'appête à flexibiliser les horaires et les positions de travail, les postiers de Cherbourg s'opposent à des projets de restructurations.

Mercredi 20 septembre, trois bureaux de l'agglomération étaient en grève contre un de ces projets. La suppression de l'équipe des huit facteurs de Martinvast ne laisse à cette commune rurale qu'un agent au guichet avec des heures d'ouverture réduites. Octeville reçoit les facteurs de Martinvast, mais perd une partie de son activité de tri du courrier, concentrée à Cherbourg. Sur l'ensemble de l'agglomération, la levée du courrier aura du coup lieu une heure plus tôt.

La grève a été très suivie, car à la dégradation du service rendu s'ajoutent des mutations forcées. Plus d'une trentaine de grévistes ont tenu une conférence de presse devant le bureau de Martinvast. Celui-ci est désormais menacé de disparition au profit d'un de ces « points-poste » ouverts dans des épiceries et pour lesquels le Conseil général a tenu à faire de la Manche un département pilote.

La grève n'a certes pas

empêché la restructuration, effective le lundi 25 septembre. Mais elle a donné l'idée aux postiers cherbourgeois de débrayer un quart d'heure à l'embauche ce jour-là et les suivants pour souhaiter la bienvenue aux mutés d'office d'Octeville. Ceux-ci ont pu exprimer leur colère. L'encadrement de Cherbourg avait bonne mine, lui qui assurait encore quelques jours plus tôt que les mutations ne concernaient que des volontaires...

Dans l'ouest de l'agglomération, un autre projet vise à supprimer trois postes sur huit aux guichets de trois bureaux. Samedi 23 septembre, les trois étaient en grève. Devant le plus grand bureau, les guichetiers en grève ont expliqué aux usagers que la restructuration augmenterait l'attente et diminuerait les heures d'ouverture dans deux bureaux. Leur pétition a recueilli 250 signatures : un franc succès, poussant même quelques usagers à protester auprès des chefs présents. Les guichetiers veulent remettre ça tous les samedis jusqu'à satisfaction.

Correspondant LO

• Total Petrochemicals (Carling - Moselle)

Prendre sur les profits pour maintenir l'emploi

Total fait tellement d'argent dans le pétrole que la chimie ne l'intéresse plus guère. C'est pourquoi le groupe a largué une partie de ses activités chimiques, regroupées maintenant dans une société indépendante, cotée en Bourse, Arkema. La partie pétrochimie, Total Petrochemicals, vient d'annoncer 301 suppressions d'emplois sur les 2 300 du groupe d'ici 2011. 58 doivent toucher l'usine de Gonfreville (Seine-Maritime) et 243 celle de Carling en Moselle qui emploie 900 travailleurs.

À Carling, cette nouvelle suscite une grosse inquiétude, mêlée de résignation, car ce n'est pas la première fois que Total y supprime des emplois. Le site a connu bien des vicissitudes. Au départ, en 1952, on y faisait de la chimie du charbon, puis il s'est reconverti dans la pétrochimie. Appartenant au groupe Elf, puis à Total, il a été scindé en deux au début de cette année : d'un côté Arkema, où plus de 600 travailleurs font de la chimie organique, de l'autre Total Petrochemicals, spécialisé dans la chimie du pétrole. Mais tous les deux pratiquent surtout la chimie du profit !

Total Petrochemicals voudrait arrêter d'ici 2009 la production de styrène à Carling, ce qui imposerait de



faire voyager sur 800 km, tous les ans, 160 000 tonnes de benzène, la matière première du styrène. Le benzène partirait par chemin de fer de Carling pour être transformé à Gonfreville. Le styrène reviendrait ensuite à Carling pour y être transformé en polystyrène ! Des dizaines de milliers de tonnes de produits dangereux seraient ainsi mis sur les voies ferrées... L'irresponsabilité environnementale de Total, après l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, n'est plus à démontrer.

La direction affirme que son plan se fera sans licenciement sec. Mais combien seront induits chez les sous-traitants, voire dans les usines qui dépendent direc-

tement de la production de Carling, comme Ineos à Sarralbe ? Elle prétend que ce projet « est indispensable à la pérennité de Total Petrochemicals France ». Comme si Total, qui a réalisé 12 milliards de profits l'an dernier, ne pouvait plus assurer les salaires de quelques centaines de travailleurs. Un nouveau CCE doit se tenir le 29 septembre à Paris. L'intersyndicale appelle à débrayer ce jour-là et une assemblée générale doit avoir lieu.

Si la direction programme la fermeture, il faudra que les travailleurs programment la riposte pour obliger Total à prendre sur ses bénéfices pour maintenir tous les emplois.

Étienne HOURDIN

• Groupe Safran

Inquiétude sur l'emploi

Jean-Paul Bechat, PDG du directoire du groupe Safran, a réuni les actionnaires à Bercy pour présenter les résultats financiers du premier trimestre et surtout pour statuer sur le sort de la branche de téléphonie mobile. Le groupe Safran est né en 2004 de la fusion de la Snecma (fabricant de moteurs d'avions) et de la Sagem (téléphones mobiles, radars, sécurité défense).

Depuis plusieurs semaines, la presse se faisait l'écho de rumeurs d'une possible « liquidation » de l'activité télécoms qui emploie plus de 3 000 salariés (sans compter les nombreux travailleurs des entreprises sous-traitantes). Les actionnaires et les investisseurs, toujours plus voraces, jugent que l'activité téléphonie mobile n'est plus assez rentable. En ligne de mire, l'usine de Fougères (960 salariés), où sont assemblés les téléphones portables.

Ce même mardi 12 septembre, à l'appel de cinq syndicats, près de 1 000 salariés du groupe Safran, principalement de sa filiale Sagem, se sont rassemblés devant le ministère de l'Économie et des Finances pour protester contre une éventuelle décision de cession.

Depuis la fusion et la privatisation de Snecma, le groupe Safran affiche des résultats excellents. Les carnets de commandes explosent dans l'aéro-

nautique avec pour le premier semestre 2006 plus de 14 % ! La rentabilité du groupe se situe à plus de 9 %. En mai dernier déjà, plusieurs millions d'euros de dividendes ont été redistribués aux actionnaires. Rien qu'à cette occasion, l'ex-PDG de Sagem, Mario Colaiacovo, aujourd'hui président du conseil de surveillance Safran, a touché 140 000 euros de bonus. Tout ceci sans parler des primes exceptionnelles versées à certains hauts dirigeants du groupe et autres « parachutes dorés », comme pour l'ex-numéro deux du groupe Safran qui se retrouve aujourd'hui PDG de l'équipementier automobile Faurecia. Le montant de sa prime de départ n'est pas connu mais on imagine cependant son niveau quand on sait que, quelques mois avant son départ, il avait perçu une indemnité de 1,55 million d'euros pour une simple mutation interne !

Au rassemblement de Bercy, il y avait une forte participation de travailleurs venus de Fougères, pour beaucoup smicards, inquiets pour leur avenir. Le sentiment général, c'est qu'il n'est pas question de passer à la trappe alors que le groupe Safran affiche des résultats financiers records.

Correspondant LO

• Renault – Le Mans

Non au chantage !

À la Fonderie de l'usine du Mans, le plan Ghosn, dont la finalité est d'augmenter de 250 % d'ici 2009 les dividendes des actionnaires de Renault, n'a pas tardé à être mis en chantier.

La Fonderie, la dernière du groupe Renault, fabrique aujourd'hui des arbres à cames et surtout des pièces de freinage (tambours, disques...). Vieillissante, elle a besoin d'investissements pour une nouvelle ligne de moulage, autour de 20 millions d'euros.

Ghosn, lors de sa venue au Mans le 30 mai dernier, avait annoncé qu'il donnerait une réponse fin juillet. Le 18 juillet, trois jours avant le départ en vacances, moment propice aux mauvais coups, la direction locale annonçait les conditions pour qu'éventuellement ce projet d'investissement soit validé par Ghosn : que les collectivités locales mettent la main à la poche à hauteur de 2 millions d'euros ; que le barème actuel à la Fonderie soit supprimé ; que l'ensemble des travailleurs de

l'usine se soumettent à la flexibilité dès 2007, avec un aménagement du temps de travail. Le tout afin d'améliorer la compétitivité du Mans.

Dans les ateliers bon nombre de travailleurs trouvent anormal que Renault demande un financement public, surtout après les bénéfices records de 2005. Par contre du côté des syndicats, tous, hormis la CGT, sont favorables à ce financement public, arguant que d'autres trusts automobiles, comme Toyota à Valenciennes, en ont bénéficié.

Le maire du Mans s'est lui aussi déclaré favorable à ce détournement de fonds publics.

Pourtant il y a un exemple au Mans qui devrait faire réfléchir : Philips, qui avait empoché des centaines de millions de francs de fonds publics, a par la suite fermé ses portes en mettant 2 000 travailleurs au chômage.

Concernant la flexibilité, Renault Le Mans est la dernière usine du groupe où la direction n'a pas réussi à l'imposer. Par le passé elle s'était heurtée, à chacune de

ses tentatives, à la réaction des travailleurs.

Aujourd'hui elle compte sur son chantage à l'emploi sur le rajeunissement des effectifs pour arriver à ses fins (près de 50 % des ouvriers ont moins de cinq ans d'ancienneté). Il serait question de mettre le temps de casse-croûte en fin de poste, d'instaurer des périodes hautes avec samedis travaillés, etc.

Rien ne dit que les travailleurs se soumettront au chantage patronal.

Correspondant LO

• Sarkozy et Royal au Sénégal

Quatre siècles de « codéveloppement »

En visite à Dakar le 24 septembre, Sarkozy a plaidé pour une « expérience pilote de codéveloppement avec le Sénégal ». Deux jours plus tard, dans le même pays, Ségolène Royal dissertait sur sa « conception exigeante et efficace du codéveloppement ». Tous les deux affirment que la coopération économique entre les pays industrialisés et l'Afrique permettrait de tarir à la source l'émigration de la misère, en élevant le niveau de vie des populations.

Mais la misère de l'Afrique est justement la conséquence directe de la « coopération » entre ce continent et les pays industrialisés. La France et le Sénégal, par exemple, ont connu des siècles de codéveloppement. C'est au Sénégal que les négriers français

allaient chercher les esclaves et que les captifs partaient vers les plantations des Antilles. Puis, au XIX^e siècle, la France a conquis par le fer et par le feu tout le territoire et l'a transformé en une vaste plantation d'arachide. Les quelques infrastructures nécessaires au colonisateur français ont été construites par le travail forcé des Sénégalais. Aujourd'hui encore, quarante-six ans après l'indépendance, ce sont les groupes bancaires et industriels français qui dirigent le pays pour leur bénéfice exclusif, aidés chaque jour par l'ambassade de France et, lorsqu'il le faut, par l'armée française, stationnée en permanence au Sénégal.

Ce sont ces quatre siècles de « codéveloppement » qui font que, aujourd'hui, la pauvreté pousse des milliers de Sénégalais à risquer leur vie sur des barques défoncées pour tenter de gagner l'Europe via les îles Canaries



Pour Royal et Sarkozy, toute cette misère n'est qu'un argument dans la campagne électorale française : comment « gérer les flux migratoires ? », disent-ils. L'une propose d'utiliser l'énergie solaire pour sortir l'Afrique de la misère, l'autre signe des accords de police et quelques visas pour des étudiants. Et les deux veulent des barbelés et des hélicoptères pour tenter de contenir les affamés.

Paul GALOIS



Des goumiers d'Afrique du Nord défilent dans Marseille en août 1944.

• Pensions des anciens combattants étrangers

Des décennies de mépris

À l'occasion de la sortie du film *Indigènes*, retraçant le destin de soldats maghrébins et africains engagés dans l'armée française, puis laissés pour compte avec leurs blessures et leurs pensions misérables, le gouvernement doit annoncer une revalorisation des pensions versées à ces anciens combattants.

Chirac se dit décidé à vouloir « mettre fin à cette injustice ». Comme s'il n'avait pu s'en préoccuper plus tôt ! Il en avait d'ailleurs déjà fait la promesse lors de la campagne présidentielle de 1995, puis une nouvelle fois en 2002, sans que cela soit suivi d'effet. Ses déclarations d'intentions actuelles pourraient bien connaître le même sort.

Quant aux dirigeants socialistes, ils n'ont guère fait mieux lorsqu'ils étaient au pouvoir. Après que les autorités françaises ont été reconnues coupables de discrimination envers les anciens combattants originaires des ex-colonies françaises, en 2002, le gouvernement Jospin s'était contenté d'un petit geste, ne proposant qu'une revalorisation en fonction du coût de la vie des pays d'origine. Cela se traduit par environ 20 % d'augmentation, mais nullement par un alignement des pensions.

Aujourd'hui, plus de

80 000 vétérans de vingt-trois nationalités différentes sont concernés par la réforme annoncée. L'inégalité de traitement entre les anciens combattants français et étrangers remonte à décembre 1959, de Gaulle ayant fait voter une loi pour bloquer les pensions et retraites des anciens combattants étrangers dès lors que leur pays accédait à l'indépendance et qu'ils choisissaient d'aller y vivre. De Gaulle leur faisait ainsi payer leur choix.

Avec le temps, l'écart entre les pensions et les retraites des anciens soldats étrangers et français n'a cessé de s'aggraver. En moyenne, car il y a de grandes différences selon les pays, les premiers ne touchent guère plus de 30 % des sommes versées aux seconds. À titre d'exemple, un ancien combattant résidant au Maroc reçoit une pension de 54 euros, alors qu'un Français se voit accorder 800 euros.

Des décennies après, l'État français continue donc à manifester son mépris vis-à-vis de ces soldats originaires des ex-colonies. Après les avoir souvent enrôlés de force et envoyés en première ligne sur tous les champs de bataille, l'État retarde le paiement de ce qui leur est dû, en comptant odieusement qu'avec l'âge ils soient de moins en moins nombreux à pouvoir en bénéficier.

Roger MEYNIER

• Kofi Annan à l'ONU

Dix ans plus tard, tout va plus mal...

Le 19 septembre, Kofi Annan, secrétaire général actuel de l'ONU, présentait son rapport annuel. Arrivant au terme d'un mandat de dix ans dans cette fonction, il dresse aussi le bilan de dix années d'action de l'ONU face aux crises qui secouent la planète. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce bilan ne lui semble pas vraiment positif.

Ainsi a-t-il déclaré : « Les événements des dix dernières années n'ont pas réglé mais aggravé les trois grands problèmes que j'ai mentionnés : l'injustice de l'ordre économique mondial, le désordre mondial, et le mépris généralisé pour les droits de l'homme et la loi. Par conséquent, les divisions sont

telles aujourd'hui qu'elles mettent en péril jusqu'à la notion de communauté internationale, sur laquelle repose l'Organisation des Nations unies. Et pourtant, plus que jamais, nous sommes tous dans le même bateau. »

Du haut de l'ONU, Kofi Annan est bien placé pour observer le monde, et le bateau dont il parle, si on en croit sa description, semble bien près de couler.

En fait, au-delà des proclamations sur « le maintien de la paix et de la sécurité internationales » telles que définies dans la Charte des Nations unies, l'ONU n'a pas été créée pour résoudre les problèmes de la planète et de l'humanité qui y vit. Dès sa mise

en place, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, elle fut une machine de guerre au service des pays les plus puissants, et particulièrement des États-Unis. Et elle l'est restée. Même si aujourd'hui, après la décolonisation et l'éclatement de certaines nations, la quasi-totalité des États sont membres de l'ONU, celle-ci continue à servir de justification aux actes des grands pays, au nom d'une pseudo-démocratie internationale.

Pour régler le « désordre mondial », expression pudique de Kofi Annan pour parler des guerres qui ravagent le monde – du conflit israélo-palestinien aux massacres africains, en passant par l'Iran et l'Irak – l'ONU est totalement inefficace. Les puissants se moquent de ses résolutions, tel Israël qui ignore toutes celles concernant l'évacuation des territoires palestiniens qu'elle occupe depuis quarante ans.

Quant à « l'injustice de l'ordre économique mondial » dont parle Kofi Annan, il ne dépend pas de l'ONU, mais d'une centaine de grands trusts qui dominent l'économie mondiale. Et, contre eux, l'ONU ne peut ni ne veut rien.

Sophie GARGAN

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 98 (été 2006)

- France

La situation politique à l'approche de la campagne électorale L'État et les chemins de fer : un vieux mariage d'affaires

- Italie

Un gouvernement au garde-à-vous devant le patronat

- États-Unis

Les patrons de l'automobile profitent de la faillite de Delphi pour attaquer travailleurs et retraités

- Tribune de la minorité

Bolivie : la révolution au bout du gazoduc ?

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

